

Dr Gilles A. Léchet – Compas/Neuchâtel
Prof. Nils Soguel – Idheap/Lausanne

**Fusion – collaboration intercommunale
entre les communes de Terre Sainte**

Enquête auprès du corps électoral

Rapport à l'intention de l'**Assemblée des
Syndics de Terre Sainte**

Rapport VD-TST-EP, Mai 2008

Version : 2 juillet 2008

Table des matières

1 INTRODUCTION	4
2 DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RAPPROCHEMENT	9
3 TAUX DE RÉPONSE ET REPRÉSENTATIVITÉ	12
4 RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	18
4.1 Prestations communales et collaborations intercommunales	18
4.2 Attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale	21
4.3 Effets positifs et négatifs attendus suite à un rapprochement	31
4.4 Analyse des facteurs explicatifs de l'attitude face à un rapprochement entre communes	33
5 RECOMMANDATION	38
6 ANNEXES	41
6.1 Protocole et structure du questionnaire	41
6.2 Appréciation de la qualité des prestations	44
6.3 Périmètre de la collaboration	49
6.4 Sentiment d'appartenance	55
6.5 Effets attendus d'un rapprochement intercommunal	57
6.6 Variables sociodémographiques – échantillons et corps électoraux	63

Condensé

Contexte. Du fait de leur histoire, de leur démographie et de leur situation géographique notamment, les communes de Terre Sainte sont liées par une communauté de destin. Elles ont des intérêts communs, travaillent ensemble via de nombreuses collaborations intercommunales... et partagent une identité commune. Ainsi, le nom « Terre Sainte » est largement accepté et reconnu par la population. Elles sont par ailleurs confrontées à des difficultés identiques, en particulier dans la fourniture des prestations communales (complexité des tâches, etc.).

Dans ce contexte et compte tenu de la loi sur les fusions de communes datée du 7 décembre 2004, les neuf communes membres de l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte ont élaboré en 2007 un préavis d'intention stipulant le déclenchement d'une étude de fusion, plus précisément la réalisation d'une étude de faisabilité quant à une fusion des communes de Terre Sainte.

Objectif. Partant du contexte ci-dessus, lesdites communes ont lancé une enquête auprès du corps électoral de Terre Sainte (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay). Cette enquête a pour objectif d'apprécier l'opportunité d'initier un processus de rapprochement intercommunal. Il s'agit concrètement de déterminer (1) si le corps électoral desdites communes est ouvert à un rapprochement intercommunal, (2) le cas échéant quelles sont les formes de collaboration envisageables (fusion – création d'une nouvelle entité politique et administrative, collaboration par groupes de prestations, collaboration au cas par cas – prestation par prestation) et (3) quelles sont les communes qui devraient participer au processus (neuf communes précitées).

Démarche. Pour répondre à ces questions, une enquête par questionnaire a été réalisée entre janvier et février 2008 auprès du corps électoral des neuf communes. Précisons bien qu'il s'agit d'une enquête exhaustive (cf. recensement !)... et non d'une enquête par sondage.

Taux de participation. Ladite enquête a bénéficié d'un taux de participation de 39.9%, avec un *maxima* de 45.5% à Chavannes-des-Bois... et un *minima* de 35.7% à Coppet. Ces taux de participation sont très élevés (taux habituel escompté de 10-15% pour ce genre d'enquêtes) et démontrent un intérêt populaire certain quant à la problématique proposée.

Attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale. La grande majorité des personnes ayant répondu à l'enquête sont favorables à un renforcement de la collaboration entre les communes de Terre Sainte. Les pourcentages d'avis favorables vont de 60.6% pour Crans-près-Céligny à 83.0% pour Tannay. Les (rares) opposants au renforcement des collaborations entre les communes de Terre Sainte plébiscitent quant à eux le maintien des collaborations existantes.

Formes de rapprochement. En cas de projet de renforcement des collaborations entre lesdites communes, toutes les formes de rapprochement doivent être prises en compte (fusion – création d'une nouvelle entité politique et administrative, collaboration par groupes de prestations,

collaboration au cas par cas – prestation par prestation). Sans tenir compte des répondants sans opinion, seules deux communes excluent en effet une forme de rapprochement (collaboration au cas par cas pour Chavannes-des-Bois, fusion de communes pour Crans-près Céligny).

Périmètre. Quant au périmètre des communes à prendre en considération, on constate une volonté affirmée de collaboration entre l'ensemble des communes de Terre Sainte. Ainsi, ladite volonté (« rapprochement de... avec... ») n'est dans aucun cas inférieure à 70.1% ! De ce tableau général se dégagent toutefois deux sous-ensembles ayant des atomes crochus particulièrement forts : les communes de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis d'une part et les communes de Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay d'autre part. La Commune de Chavannes-des-Bois est très ouverte envers toutes les communes... la Commune de Cran-près-Céligny étant plus « réservée ».

Attentes. Les attentes envers un rapprochement intercommunal se concentrent essentiellement autour d'un renforcement du poids de la commune face à l'extérieur, d'une amélioration de la mobilité et des transports et d'un renforcement de la vie associative. Les quelques craintes se situent pour leur part au niveau de la perte d'identification des citoyens à leur commune, de la baisse de l'attrait pour la politique communale et de l'augmentation du niveau des impôts.

Recommandations. Les résultats de l'enquête auprès du corps électoral permettent d'aboutir aux recommandations suivantes :

- Entrer dans la phase stratégique du projet (définition de la forme idéale du **rapprochement**, des lignes de forces dudit rapprochement et du périmètre définitif) ;
- Considérer dans cette phase stratégique l'ensemble des formes de rapprochement intercommunal. Aucune forme de rapprochement n'est à exclure *a priori* ;
- Réaliser cette phase stratégique avec les neuf communes ayant participé à l'étude préliminaire (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay). La discontinuité du territoire avec la commune de Crans-près-Céligny mérite à notre sens d'être analysée en termes stratégiques.

Décision. A ce stade, une seule et unique décision doit donc être prise par les instances idoines... celle d'entrer ou non dans la phase stratégique avec les neuf communes sous revue.

1

Introduction

Termes de référence. Le présent rapport est remis en mai 2008 aux Syndics membres de l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay). Il a été préparé par Dr Gilles A. Léchet – directeur du cabinet de conseil Compas Management Services Sàrl¹ à Neuchâtel et par Prof. Nils Soguel – professeur à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP)² à Lausanne³.

Contexte. Les communes dont les Syndics siègent à l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte comptent 15'601 habitants⁴ répartis sur une superficie de 30.22 km². Elles sont situées à l'extrême sud-ouest du Canton de Vaud, entre le Lac Léman, la frontière genevoise et la frontière française. Elles appartiennent

¹ Compas Management Services Sàrl, Case postale 2029, CH-2001 Neuchâtel, tél. 032.730.16.00, gilles.lechet@compas-management.ch

² IDHEAP, Maladière 21, CH-1022 Chavannes/Lausanne, tél. 021.557.40.50, nils.soguel@idheap.unil.ch

³ Les personnes susmentionnées remercient Madame Cinthia Tellenbach (Compas) et Monsieur Stefano Pedrojetta (IDHEAP) pour leur précieuse collaboration. Ils remercient également l'équipe chargée de la saisie des questionnaires, soit Madame Sonia Page et Messieurs Dan Spahr et Fabio Cappelletti.

⁴ Communes de Bogis-Bossey (801 hab.), Chavannes-de-Bogis (1064 hab.), Chavannes-des-Bois (436 hab.), Commugny (2'675 hab.), Coppet (2'759 hab.), Crans-près-Céligny (1'961 hab.), Founex (2'764 hab.), Mies (1'664 hab.) et Tannay (1477 hab.). Chiffres 2007.

toutes au District de Nyon. Globalement, le contexte dans lequel elles s'insèrent se caractérise par les points suivants⁵ :

- **Communauté de destin.** Du fait de leur histoire, de leur démographie et de leur situation géographique notamment, les communes de Terre Sainte sont liées par une communauté de destin. Elles ont de très nombreux intérêts communs... défendus conjointement (recontres entre les syndics, Conseil régional du District de Nyon⁶, etc.). Elles partagent aussi diverses préoccupations relatives à leur conduite politique⁷ et à la manière dont les prestations communales sont fournies⁸ ;
- **Configuration topographique homogène.** Les communes de Terre Sainte sont toutes situées entre le Pied du Jura, à proximité immédiate du Lac Léman. Leur altitude varie entre 373 et 476 mètres. Elles forment en ce sens une entité dont la configuration topographique est très homogène⁹. Cette homogénéité se retrouve à des degrés divers au niveau du patrimoine bâti. La Commune de Crans-près-Céligny n'a cependant pas de frontières communes avec les huit autres communes et se situe à proximité immédiate de la Ville de Nyon ;
- **Identité commune.** Les communes de Terre Sainte partagent une identité commune qui se traduit notamment par le nom « Terre Sainte », largement accepté et reconnu par la population comme représentatif des neuf communes sous revue¹⁰. Le profil sociologique de la population montre enfin de nombreuses caractéristiques communes ;
- **Nombreuses collaborations intercommunales.** Entre les communes sous revue se sont développées de nombreuses collaborations. Elles touchent les domaines les plus divers (services industriels, écoles, sport et culture,

⁵ Notons que les points de convergence mentionnés ci-dessous se retrouvent en principe pour l'ensemble des communes sous revue, mais l'intensité de la convergence peut bien évidemment varier d'une commune à l'autre.

⁶ Ledit conseil participe par exemple, en collaboration avec l'Etat et les communes de Terre Sainte (sans Crans-près-Céligny) à l'élaboration d'un nouveau schéma directeur d'aménagement pour l'ensemble de la région.

⁷ Augmentation de la charge de travail, accroissement de la complexité des dossiers, difficulté à susciter des vocations politiques, etc.

⁸ Malgré le fait que les communes de Terre Sainte forment un ensemble de 15'601 habitants, les entités sous revue n'ont pas de caractère urbain et les administrations communales restent de taille modeste... d'où certaines difficultés à accomplir de manière efficace et efficiente des tâches devenues plus complexes, ceci pour des citoyens plus exigeants.

⁹ Notons cependant le fait que le territoire desdites communes est traversé par une autoroute, d'où une distinction entre communes « du haut » (au nord de l'autoroute) et communes « du bas » (au sud de l'autoroute).

¹⁰ Cette identité commune s'appuie par ailleurs sur d'autres vecteurs tels que l'enseignement (Association intercommunale pour l'instruction publique, etc.), le sport (Union sportive de Terre Sainte, etc.), la culture (Théâtre de Terre Sainte, etc.) ou encore la fourniture de certaines prestations (Centre de défense incendie de Terre Sainte, etc.).

déchets, sécurité, assurances et affaires sociales, homes, etc.). Le périmètre desdites collaborations et leur forme juridiques sont variables¹¹ ;

- **Juxtaposition d'entités de petite taille.** Malgré l'ensemble des collaborations intercommunales et des autres points de convergence mentionnés ci-dessus, l'ensemble constitué par les communes de Terre Sainte correspond plutôt à une juxtaposition d'entité de taille petite à moyenne (de 396 hab. pour Chavannes-des-Bois à 2'764 hab. pour Founex) qu'à un ensemble pleinement articulé ;
- **Incitations cantonales en faveur des fusions de communes.** L'art. 151 de la nouvelle Constitution cantonale stipule que l'Etat encourage et favorise les fusions de communes. La loi sur les fusions de communes datée du 7 décembre 2004 et entrée en vigueur le 1^{er} février 2005 en fixe les modalités¹².

Dans ce contexte, les neuf communes membres de l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte ont pris plusieurs initiatives allant dans le sens d'un renforcement de la collaboration intercommunale, voire d'une fusion de communes (charte, « pot commun », etc.). Les Municipalités et les Présidents des Conseils desdites communes ont par ailleurs élaboré en 2007 un préavis d'intention stipulant le déclenchement d'une étude de fusion, plus précisément la réalisation d'une étude de faisabilité quant à une fusion des communes de Terre Sainte. Afin de poursuivre les travaux déjà réalisés et de se donner les moyens de concrétiser le préavis d'intention ci-dessus, l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte souhaite pouvoir s'appuyer sur une expertise externe. Elle a donc mandaté la communauté de travail réunissant Compas Management

¹¹ Liste des collaborations intercommunales en Terre Sainte et dans le District de Nyon, selon le Préavis municipal d'intention commun aux neuf communes de Terre Sainte : Service intercommunal d'alimentation en eau du Cercle de Coppet (SIDAC), Association intercommunale pour l'instruction publique (AIIP), Arrondissement scolaire de Coppet (enseignement secondaire), Unité d'accueil pour écoliers (UAPE), Paroisse de Terre Sainte (réformée), Paroisse de St-Robert (catholique), Théâtre de Terre Sainte – Coppet, Union instrumentale du Cercle de Coppet (UICC), Ensemble vocal de Terre Sainte, Conservatoire de musique de Terre Sainte et environs, Ludothèque, Union sportive de Terre Sainte, Station d'épuration intercommunale (SITSE, en cours d'étude), Entente intercommunale de compostage, Centre de défense incendie de Terre Sainte (CDIS Terre Sainte), Agence d'assurances sociales, Société de tir de Terre Sainte, Maison de retraite du Cercle de Coppet, Réseau de familles d'accueil, Association de Communes Vaudoises, Organisation régionale de la protection civile du District de Nyon, Société anonyme pour le traitement des déchets de La Côte, Conseil régional du District de Nyon, Service technique intercommunal, Police intercommunale (association en cours de création).

¹² Un décret concernant l'incitation financière aux fusions de communes, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, fixe ladite incitation à CHF 250.- par habitant des communes qui fusionnent. Cette incitation financière est plafonnée à 1'500 habitants par commune qui fusionne et à 3'000 habitants pour l'ensemble des communes qui fusionnent.

Services Sàrl à Neuchâtel et l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) à Lausanne. Ce rapport présente le résultat de la première étape du processus de rapprochement (phase préliminaire), c'est-à-dire l'enquête auprès du corps électoral des neuf communes de Terre Sainte.

Objectifs. Conformément aux termes de l'offre signée par les membres de ladite assemblée d'une part et les représentants de Compas Management Services Sàrl et de l'Institut de hautes études en administration publique d'autre part, la présente étude préliminaire poursuit l'objectif suivant :

Accompagner, soutenir et conseiller l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte dans son projet de collaboration intercommunale, voire de fusion de tout ou partie des neuf communes de Terre Sainte.

Pour ce faire, il convient de démarrer les travaux par une enquête auprès du corps électoral de chaque commune. Cette consultation porte sur les points suivants :

- Recueillir l'opinion du corps électoral au sujet du fonctionnement des administrations communales et des collaborations intercommunales auxquelles leur commune participe ;
- Cerner l'attitude du corps électoral face à un éventuel renforcement des collaborations (pouvant aller jusqu'à une fusion) entre les communes de Terre Sainte... et recenser les attentes et les craintes qu'une telle éventualité suscite ;
- Obtenir les préférences du corps électoral par rapport au cercle de communes impliquées dans le rapprochement (intégration ou non d'autres communes que celles initialement prévues dans le projet) ;
- Analyser les réponses obtenues à la lumière des diverses caractéristiques sociodémographiques des personnes ayant répondu (âge, sexe, état-civil, origine, années de résidence dans la commune, participation à la vie locale, etc.).

Méthode et démarche. Pour atteindre les objectifs ci-dessus, la réalisation de la présente étude préliminaire s'organise comme suit.

ELABORATION DE L'ENQUÊTE

- Elaboration d'un protocole d'enquête fixant la population visée, le type de questions (ouvertes, fermées, etc.), le nombre de questions, le support du questionnaire, le mode d'administration, les incitations à répondre, la date d'envoi, le délai de réponse, la garantie d'anonymat et de confidentialité, la communication des résultats ;
- Elaboration d'un questionnaire destiné au corps électoral ;

- Présentation pour discussion et validation du protocole et des questionnaires aux syndicats des neuf communes.

ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES

- **Administration** du questionnaire par les services administratifs des neuf communes (impression, mise sous pli, envoi) ;
- **Contrôle et saisie** des questionnaires reçus.

ANALYSE ET PRESENTATION DES RESULTATS

- Analyse des données par statistique **descriptive** afin de se rendre compte de l'attitude du corps électoral par rapport au projet (comptages, tableaux croisés) ;
- Analyse des données par méthodes économétriques afin d'expliquer l'attitude du corps électoral, d'identifier les caractéristiques discriminantes en faveur, respectivement en défaveur du projet, et également d'identifier divers sous-groupes du corps électoral ayant une position spécifique ;
- Elaboration et présentation du rapport final aux responsables.

Structure du rapport. Le présent rapport est structuré en cinq chapitres. Le premier chapitre est constitué par la présente introduction. Le chapitre 2 replace la présente enquête dans un processus de rapprochement complet. Le chapitre 3 traite des taux de réponse et de la représentativité des résultats. Le chapitre 4 présente les résultats de l'enquête et, finalement, le chapitre 5 propose une recommandation quant à la suite des travaux. Les annexes présentent le protocole d'enquête, la structure du questionnaire ainsi que diverses considérations relatives aux variables sociodémographiques (échantillon, corps électoral).

Remerciements. Que l'ensemble des collaborateurs administratifs et techniques ainsi que les responsables politiques des communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay ayant participé à la présente enquête trouvent ici l'expression de la gratitude des mandataires pour leur collaboration, leur soutien et leur engagement. La diligence des neuf administrations communales (envoi/réception des questionnaires) et de l'équipe chargée de la saisie desdits questionnaires mérite d'être saluée. Nos remerciements vont enfin et surtout aux très nombreuses personnes habitant les communes de Terre Sainte ayant consacré un peu de leur temps pour répondre au questionnaire qui leur a été adressé.

2

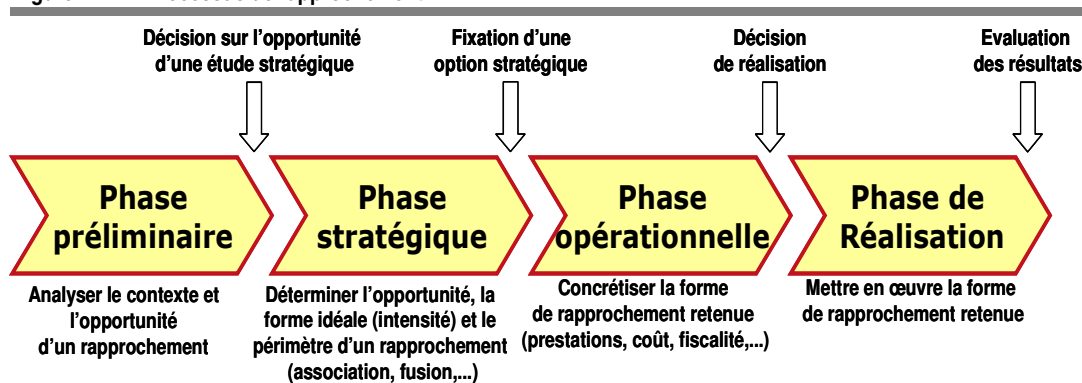
Description du processus de rapprochement

Objectif du chapitre. L'objectif du présent chapitre consiste à rappeler où se situe la phase préliminaire, c'est-à-dire l'enquête auprès du corps électoral, dans un processus complet de rapprochement intercommunal. Il spécifie les enjeux de cette phase et précise quelle décision doit être prise à son issue.

Processus de rapprochement. Un processus de rapprochement intercommunal – et potentiellement une fusion de communes – comporte quatre phases : (1) préliminaire, (2) stratégique, (3) opérationnelle et finalement (4) réalisation. La figure 2-1 illustre ces phases et l'objectif spécifique associé à chacune d'entre elles. Précisons qu'à la fin de chaque étape, une décision politique doit être prise avant de passer à la phase suivante.

Phase préliminaire. L'objectif de la phase préliminaire consiste à analyser l'opportunité pour les autorités communales de mener plus avant une réflexion sur le rapprochement entre les communes sous revue. Il s'agit pour ce faire de savoir si le corps électoral desdites communes présente une ouverture suffisante à l'idée d'un rapprochement intercommunal – voire d'une fusion de communes –, c'est-à-dire si elle n'est pas *a priori* opposée à l'idée d'un tel rapprochement. Ladite phase consiste en une enquête auprès du corps électoral. Les résultats de cette consultation et les conclusions politiques qui en découlent permettent de déterminer le degré de priorité du dossier et conditionnent l'entrée dans la phase stratégique.

Figure 2-1 : Processus de rapprochement



Source : Communauté de travail IDHEAP+COMPAS

Phase stratégique. La phase stratégique représente la deuxième étape du processus. Elle a pour objectif de déterminer la forme idéale de rapprochement, respectivement de s'assurer que la fusion de communes est bien – sous l'angle stratégique – la forme de rapprochement la plus indiquée. Les diverses formes possibles de rapprochement sont les suivantes :

- **Collaborations intercommunales spécifiques à une prestation** (association ou syndicat intercommunal à but unique, etc.) ;
- **Collaborations étendues par groupes de prestations** (association ou syndicat intercommunal à but multiple, etc.) ;
- **Agglomération** (entité supracommunale au profit de laquelle les communes membres se défont de leurs compétences institutionnelles pour un groupe prédéfini de prestations, les communes restant souveraines pour les autres prestations)¹³ ;
- **Fusion** (création d'une nouvelle commune politique et administrative).

Notons qu'une forme additionnelle est la non-collaboration (voie solitaire). En effet, il est possible d'aboutir au constat qu'un renforcement de la collaboration n'est pas une solution efficace. De même, il ne faut pas exclure l'éventualité qu'une collaboration existante ne fonctionne pas et doive cesser.

L'étude stratégique doit également déterminer quels sont les enjeux d'une éventuelle fusion, c'est-à-dire quel doit être le profil d'un rapprochement, respectivement d'une nouvelle commune née de la fusion des communes existantes. Enfin, elle doit permettre de se déterminer de manière définitive

¹³ En Suisse, à l'heure actuelle, seul le droit cantonal fribourgeois offre la possibilité d'une agglomération de communes. Cette forme de rapprochement intercommunal n'a pas été mise en œuvre jusqu'ici, même si un projet d'agglomération entre la Ville de Fribourg et quelques communes voisines est en gestation.

quant au périmètre du projet, c'est-à-dire quant au cercle des communes susceptibles d'entrer dans le processus de rapprochement. L'étude stratégique aboutit à une recommandation stratégique qui doit être avalisée par les autorités exécutives de chacune des communes parties prenantes.

Phase opérationnelle. La phase opérationnelle a pour objectif de concrétiser la forme de rapprochement retenue. Il s'agit en particulier de définir le profil (quantité, qualité, fréquence, etc.), le mode de fourniture (production en propre, sous-traitance, partenariat public-privé, etc.), le coût et le financement des prestations concernées par le rapprochement. Cela permet aux élus et à la population de se déterminer en toute connaissance de cause quant au projet de rapprochement intercommunal. Si une fusion est retenue comme option stratégique, cette phase inclut généralement la rédaction d'une convention de fusion. L'acceptation de cette convention par le législatif et par la population¹⁴ des communes concernées vaut décision de réalisation.

Phase de réalisation. Enfin, la phase de réalisation consiste à mettre en œuvre la forme de rapprochement retenue selon les modalités opérationnelles décidées à l'issue de la phase précédente. Les résultats dégagés devraient logiquement faire l'objet d'une évaluation *a posteriori* afin d'analyser si la forme de rapprochement choisie a effectivement permis d'atteindre les effets escomptés.

Points clés. Un processus de rapprochement intercommunal peut être décomposé en quatre phases : (1) préliminaire, (2) stratégique, (3) opérationnelle et finalement (4) réalisation. La **phase préliminaire** consiste en une enquête permettant d'apprécier l'ouverture du **corps électoral des communes concernées** à l'idée d'un **rapprochement intercommunal – voire d'une fusion de communes**.

¹⁴ Dans les communes où le pouvoir législatif est exercé par une assemblée communale, il n'y a pas d'autre consultation populaire que celle de la dite assemblée. Ailleurs, la décision du législatif est soumise au référendum facultatif ou obligatoire, en vertu des dispositions de la législation cantonale. Si la loi cantonale, notamment celle sur les communes, se trouve affectée par la décision des communes concernées, la révision de la dite loi doit être acceptée par le Grand conseil. Cette décision est elle-même soumise au référendum facultatif au niveau cantonal.

3

Taux de réponse et représentativité

Objectif du chapitre. Le présent chapitre a pour objectif de donner une vue d'ensemble quant à l'écho rencontré par l'enquête auprès du corps électoral. Cet écho est mesuré par le taux de réponse. Le chapitre vise également à déterminer dans quelle mesure les questionnaires qui nous ont été retournés forment un échantillon représentatif du corps électoral des communes sous revue.

Taux de réponse. Sur les 9'342 questionnaires envoyés, 3'724 ont été remplis et renvoyés dans les délais, ce qui représente un taux de réponse moyen de 39.9%¹⁵. La participation à l'enquête est satisfaisante et équilibrée entre les

¹⁵ La participation s'élève aux taux suivants pour les enquêtes réalisées par les mandataires dans les cantons de Vaud, Berne et Neuchâtel sur une thématique similaire : 43.2% pour BE-MGV (Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches, Schelten, Seehof), 37.0% pour VD-DELP (Denges, Echandens, Lonay et Préverenges), 33.1% pour BE-NVL (Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles), 31.8% pour NE-BBC (Bevaix, Boudry et Cortaillod) et 37.8% pour NE-PCC (Corcelles-Cormondrèche et de Peseux).

->Léchet G. & Soguel N. (2008) *Rapprochement entre les communes de Belprahon, Corcelles / BE), Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches (BE), Schelten et Seehof: Enquête auprès de la population*, Rapport BE-MGV-EP à l'intention du Comité de pilotage du projet, Janvier 2008, Lausanne et Neuchâtel

->Léchet G. & Soguel N. (2007), *Rapprochement entre les communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges: Enquête auprès de la population*, Rapport VD-DELP-EP à l'intention des Municipalités des communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges, Décembre 2007, Lausanne et Neuchâtel.

diverses communes parties prenantes. Elle est « en ligne » avec les taux obtenus dans d'autres projets accompagnés par les mandataires (et nettement supérieure aux taux généralement atteints dans ce genre d'enquêtes). Comme le montre le tableau 3-1 ci-dessous, le taux de réponse a été le plus élevé dans la commune de Chavannes-des-Bois, avec 45.5%. Viennent ensuite les communes de Commugny avec 42.5%, Tannay avec 41.4%, Bogis-Bossey avec 41.4%, Crans-près-Céligny avec 40.4%, Founex avec 40.3%, Mies avec 39.5% et Chavannes-de-Bogis avec 37.1%. La Commune de Coppet ferme la marche avec un taux de participation de 35.7%.

Points clés. Les **taux de réponse** vont de 35.7% (Coppet) à 45.5% (Chavannes-des-Bois), avec un **taux moyen de 39.9%**. Ils sont **tout à fait satisfaisants et très élevés pour ce genre d'enquête**. Les précautions prises et les incitations fournies ont permis de dépasser largement les taux usuels pour ce genre d'enquête (généralement 10-15%).

Tableau 3-1 : Taux de réponse de l'enquête auprès du corps électoral

	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires rentrés	Taux de réponse
Bogis-Bossey	492	202	41.1%
Chavannes-de-Bogis	625	232	37.1%
Chavannes-des-Bois	275	125	45.5%
Commugny	1'548	658	42.5%
Coppet	1'654	591	35.7%
Crans-près-Céligny	1'256	508	40.4%
Founex	1'672	673	40.3%
Mies	977	386	39.5%
Tannay	843	349	41.4%
Total	9'342	3'724	39.9%

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

->Léchet G. & Soguel N. (2007), *Rapprochement entre les communes de Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles : Enquête auprès de la population*, Rapport BE-NVL-EP à l'intention des membres du Groupe de travail pour la fusion des communes du District de La Neuveville, Novembre 2007, Lausanne et Neuchâtel.

->Léchet G. & Soguel N. (2006), *Rapprochement entre les communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod : Sondage auprès de la population et des élus*, Rapport NE-BBC-EP à l'attention de la Grande Commission BBC, Septembre 2006, Lausanne et Neuchâtel.

-> Léchet G. & Soguel N. (2003), *Renforcement de la collaboration entre Corcelles-Cormondrèche et Pesoux : Résultats de l'enquête auprès de la population*, Rapport aux conseils communaux des communes de Corcelles-Cormondrèche et de Pesoux, FP36-2003 – Août 2003, Neuchâtel et Lausanne.

Tableau 3-2 : Description des échantillons et des corps électoraux pour les variables servant au contrôle de la représentativité

Critère	Bogis-Bossey		Chavannes-de-Bogis		Chavannes-des-Bois		Commugny		Coppet		Crans-près-Céligny		Founex		Mies		Tannay		Total		
	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	
Sexe																					
Femme	50.5%	52.4%	48.5%	52.0%	52.4%	52.4%	49.7%	51.9%	51.0%	52.2%	47.8%	50.4%	51.3%	50.9%	46.6%	52.3%	48.9%	50.5%	49.6%	51.5%	
Homme	49.5%	47.6%	51.5%	48.0%	47.6%	47.6%	50.3%	48.1%	49.0%	47.8%	52.2%	49.6%	48.7%	49.1%	53.4%	47.7%	51.1%	49.5%	50.4%	48.5%	
Taille de référence	202	492	229	625	124	275	654	1'548	586	1'654	502	1'256	671	1'672	386	977	348	843	3'702	9'342	
Etat-civil																					
Célibataire	18.3%	23.4%	18.0%	25.0%	18.7%	19.3%	14.7%	22.9%	16.9%	23.2%	14.6%	20.5%	14.7%	23.8%	18.4%	25.9%	17.0%	24.2%	16.2%	23.3%	
Marié-e	68.8%	63.8%	67.5%	62.1%	71.5%	68.7%	75.3%	65.4%	70.5%	62.6%	73.9%	65.1%	71.4%	61.4%	68.3%	57.0%	70.4%	61.6%	71.5%	62.7%	
Séparé-e	2.0%	2.8%	3.5%	3.0%	0.8%	0.7%	1.2%	1.6%	1.9%	1.6%	1.2%	1.4%	1.3%	1.8%	1.6%	1.5%	1.1%	1.1%	1.5%	1.7%	
Divorcé-e	8.9%	8.3%	8.3%	7.4%	4.1%	6.9%	5.5%	6.1%	6.0%	7.8%	6.3%	7.9%	7.6%	7.8%	6.5%	6.9%	6.9%	8.1%	6.6%	7.4%	
Veuf-ve	2.0%	1.6%	2.6%	2.6%	4.9%	4.4%	3.4%	4.1%	4.8%	4.8%	4.0%	5.1%	4.9%	5.1%	5.2%	8.7%	4.6%	5.1%	4.2%	4.9%	
Taille de référence	202	492	228	625	123	275	655	1'548	587	1'654	506	1'256	668	1'672	385	977	348	843	3'702	9'342	
Âge																					
18-19 ans	3.5%	4.7%	4.8%	4.3%	2.4%	1.1%	2.6%	2.4%	1.9%	3.3%	3.0%	1.7%	1.5%	2.2%	2.3%	2.0%	2.3%	4.0%	2.5%	2.7%	
20-39 ans	23.5%	26.6%	17.3%	23.5%	19.4%	30.2%	18.9%	25.1%	17.7%	25.7%	17.6%	23.4%	19.9%	27.2%	20.8%	24.2%	19.5%	23.5%	19.1%	25.2%	
40-64 ans	61.0%	57.7%	60.6%	55.7%	60.5%	58.9%	54.0%	51.2%	56.1%	49.9%	50.9%	53.1%	52.5%	49.5%	53.8%	50.5%	51.0%	52.0%	54.3%	51.8%	
65-79 ans	11.0%	9.8%	14.7%	14.4%	16.1%	7.6%	21.3%	17.6%	20.4%	17.4%	23.6%	17.7%	20.6%	16.8%	19.7%	15.1%	23.5%	16.7%	20.3%	16.2%	
80 ans et plus	1.0%	1.2%	2.6%	2.1%	1.6%	2.2%	3.2%	3.7%	3.9%	3.8%	5.0%	4.1%	5.5%	4.3%	3.4%	8.2%	3.7%	3.8%	3.8%	4.1%	
Taille de référence	200	492	231	625	124	275	657	1'548	588	1'654	505	1'256	669	1'672	385	977	349	843	3'708	9'342	

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Représentativité des réponses. La représentativité des réponses dépend de la correspondance entre le profil des personnes ayant répondu et celui du corps électoral. Nous connaissons le profil du corps électoral grâce aux informations statistiques à disposition dans les communes (sexe, état-civil et âge).

Note technique. Le tableau 3-2 donne un pourcentage pour chaque catégorie (modalité) de chaque critère (par exemple 50.5% de femmes dans l'échantillon de Bogis-Bossey). Ce pourcentage est calculé en rapportant le nombre de questionnaires reçus (ou d'observations) appartenant à cette catégorie à la taille de référence (ici 202 questionnaires mentionnant que le répondant est soit une femme, soit un homme)^{16 17}.

Description statistique – variables sociodémographiques permettant de tester la représentativité statistique des résultats. Une analyse du tableau par critère permet de tirer les constats suivants :

- **Sexe.** La proportion de femmes et d'hommes est très proche entre l'échantillon et le corps électoral. En effet, l'équilibre hommes-femmes présent dans le corps électoral (50.1% de femmes et 49.9% d'hommes) se retrouve pratiquement dans l'échantillon (49.6% de femmes et 50.4% d'hommes). Les différences observées à l'intérieur de chaque commune se compensent donc entre elles ;
- **Etat civil.** La part de personnes mariées est plus élevée dans l'échantillon (71.5% de marié-e) que dans le corps électoral (62.7% de marié-e). Par effet de balancier, les autres catégories (et principalement les personnes célibataires) sont sous-représentées dans l'échantillon... en particulier les célibataires ;
- **Âge.** La classe d'âge 20-39 ans est sous-représentée dans l'échantillon. Par effet de balancier, les classes 40-64 ans et surtout 65-79 ans sont surreprésentées ;

¹⁶ La taille de référence (=N) correspond à l'addition du nombre d'observations de chaque modalité d'un critère. En ce qui concerne l'échantillon, la taille de référence correspond au nombre de questionnaires où figurait une réponse pour le critère considéré et diffère ainsi potentiellement de la taille totale de l'échantillon en raison des non-réponses. En ce qui concerne la population, les chiffres indiqués prennent en compte les citoyens inscrits au registre électoral. Les chiffres ont été obtenus auprès des administrations communales des communes sous revue.

¹⁷ Les critères sociodémographiques sexe, état-civil et âge correspondent aux catégories présentes dans le questionnaire.

Représentativité statistique des résultats¹⁸. En comparant les pourcentages des échantillons avec ceux des corps électoraux, on constate que les écarts sont plus ou moins importants selon les critères. A première vue, il est donc difficile de dire si le profil des échantillons est suffisamment proche de celui des corps électoraux. Le test du chi-carré, effectué pour le total des neuf communes, nous permet d'affirmer que l'échantillon n'est représentatif du corps électoral, ceci à un seuil de significativité $\alpha = 0.05$, ni pour le sexe, ni pour l'état-civil, ni pour l'âge! Notons qu'il aurait été étonnant que, compte tenu de la technique d'enquête utilisée (questionnaire auto-administré), le test conclue à la représentativité pour l'ensemble des critères¹⁹. Ce manque de représentativité statistique n'a cependant rien de dramatique... ceci pour la raison suivante : l'objectif de la présente enquête consiste à solliciter l'ensemble du corps électoral... et à laisser s'exprimer qui le veut, à l'instar de ce qui se fait lors d'un vote populaire ! L'échantillon des personnes se rendant aux urnes n'est donc, sauf exception, pas non plus statistiquement représentatif de l'ensemble du corps électoral ! L'expérience des nombreuses enquêtes mentionnées plus haut montre que la représentativité pour un ou plusieurs critères est l'exception, alors que la non-représentativité est la règle.

¹⁸ Le test du chi-carré permet de déterminer statistiquement si la distribution d'une variable dans un échantillon correspond à la distribution dans la population. Pour pouvoir effectuer ce test, il est nécessaire de connaître la distribution de la variable considérée dans la population, c'est-à-dire le pourcentage d'observations dans chaque modalité (« la fréquence » en termes statistiques). A partir de ces fréquences, on calcule le nombre d'observations attendues à l'échelle de l'échantillon dans chaque modalité pour que l'échantillon corresponde parfaitement à la population.

Si l'on indique le nombre d'individus dans une modalité i par la lettre o_i et le nombre d'individus attendus théoriquement dans cette même modalité par la lettre a_i , la statistique du test du chi-carré se calcule selon la formule suivante :

$$\chi^2 = \sum_i \frac{(o_i - a_i)^2}{a_i}$$

Cette statistique de test est à comparer avec une valeur critique provenant de la distribution du χ^2 . Les résultats indiqués dans le corps du texte font référence à un seuil $\alpha = 0.05$.

¹⁹ Le questionnaire a été auto-administré, c'est-à-dire que chaque personne dans la population était libre de répondre ou de ne pas répondre à l'enquête. Une participation basée sur le volontariat ne garantit pas *a priori* la représentativité, car elle est par définition sujette au biais d'auto-sélection. Pour garantir la représentativité de façon certaine, il convient d'utiliser d'autres techniques d'enquête telles que les techniques de tirage aléatoire ou de quotas.

Points clés. Bien que la comparaison entre échantillon et corps électoral montre des différences faibles, voire très faibles, l'échantillon des personnes ayant répondu à l'enquête n'est statistiquement pas représentatif du corps électoral. **Cependant, d'un point de vue pratique, les réponses obtenues peuvent être considérées comme suffisamment fiables pour permettre une prise de décision correcte.** En effet, les électeurs se rendant aux urnes pour sanctionner le projet aurait également de grandes chances de ne pas être représentative de l'ensemble des citoyens ! Les biais en termes de représentativité desdites variables ont donc un **impact pratique limité**. Le fait d'avoir une représentativité pour un ou plusieurs critères constitue l'exception dans ce type d'enquêtes.

4

Résultats de l'enquête

Objectif du chapitre. Ce chapitre a pour objectif de présenter et d'expliquer l'attitude des personnes ayant répondu à l'enquête par rapport à un éventuel rapprochement entre les communes considérées. Nous commençons par décrire statistiquement la satisfaction des répondants par rapport aux prestations communales mises à leur disposition ainsi que leur attitude face à un rapprochement intercommunal. Nous expliquons ensuite l'attitude face audit rapprochement à l'aide des différentes caractéristiques des personnes ayant répondu.

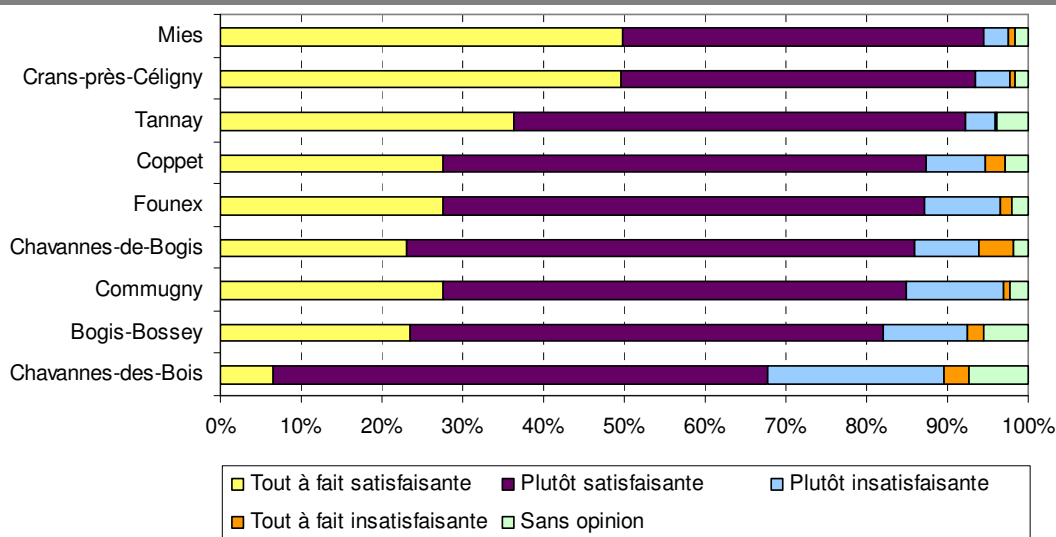
Note technique. Pour chaque question, les résultats ci-dessous tiennent compte de la modalité « sans opinion », contrairement à la pratique des votations où seuls les modalités « oui » et « non » servent à déterminer l'issue du scrutin. Ce mode de faire permet d'apprécier la proportion de répondants ne s'étant pas encore forgé une opinion... mais rend bien évidemment plus difficile l'obtention d'une majorité absolue.

4.1 Prestations communales et collaborations intercommunales

Prestations communales. La figure 4-1 montre l'appréciation des répondants quant au rapport entre la qualité de vie qui leur est offerte et les impôts payés. La majorité des répondants des communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay se montrent plutôt satisfaits, voire tout à fait satisfaits de ce rapport entre qualité de vie et impôts payés. Le pourcentage de personnes plutôt satisfaites, voire tout à fait satisfaites va de 94.5% (Mies) à 67.7%

(Chavannes-des-Bois). Notons l'appréciation quelque peu en retrait pour la Commune de Chavannes-des-Bois.

Figure 4-1 : Appréciation du rapport en qualité de vie et impôts payés

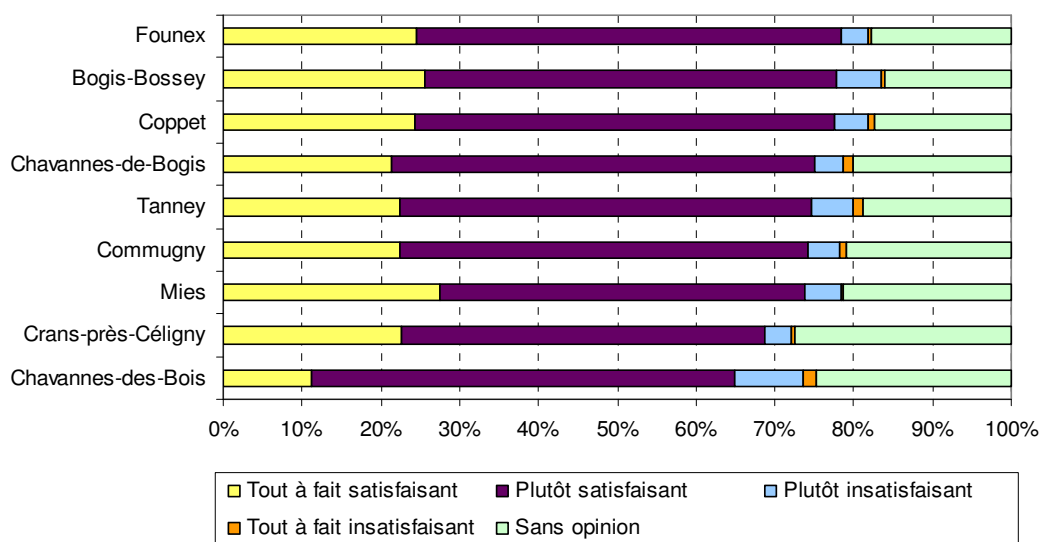


Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Les figures 6-1 à 6-9 reproduites à l'annexe 6.2 présentent l'appréciation du corps électoral quant à la qualité des prestations fournies dans leur commune de résidence. La majorité des répondants des communes de Crans-près-Céligny et Tannay sont plutôt, voire tout à fait satisfaits de la qualité de toutes les prestations fournies par leur commune (aucune prestation < 50% de satisfaits, voire très satisfaits). Pour les communes de Commugny, de Coppet, de Founex et de Mies, l'insatisfaction relative (soit < 50% de satisfaits, voire très satisfaits... sans opinion inclus !) est limitée à une prestation. Ladite insatisfaction concerne deux prestations pour Chavannes-de-Bogis, trois prestations pour Bogis-Bossey et quatre prestations pour Chavannes-des-Bois... tout cela sur un total de dix prestations investiguées. Globalement, les répondants évaluent de manière favorable, voire très favorable la qualité des prestations qui leur sont servies. L'appréciation est moins favorable pour les « Transports publics sur la commune » (moins de 50% de satisfaits, voire tout à fait satisfaits à Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Founex et Mies), pour « Police et sécurité publique » (moins de 50%... à Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis et Chavannes-des-Bois), pour « Construction et urbanisme » (moins de 50%... à Chavannes-des-Bois et Coppet) et pour les « Activités culturelles et sportives » (moins de 50%... à Bogis-Bossey et Chavannes-des-Bois).

Collaborations intercommunales. La figure 4-2 présente l'appréciation du corps électoral des neuf communes sous revue face aux collaborations intercommunales existantes. Une large majorité des répondants de toutes les communes s'estiment plutôt, voire tout à fait satisfaits de ces collaborations. Les résultats se situent entre 64.8% à Chavannes-des-Bois et 78.4% à Founex. Notons que le nombre de répondants se montrant plutôt, voire tout à fait insatisfaits est très faible dans toutes les communes (entre 3.8% à Crans-près-Céligny et 10.4% à Chavannes-des-Bois). Toutefois, les répondants n'ayant pas d'opinion sont relativement élevés (entre 16.1% à Bogis-Bossey et 27.6% à Crans-près-Céligny).

Figure 4-2 : Niveau de satisfaction par rapport aux collaborations actuelles entre les communes du projet



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Points clés. Pour l'ensemble des communes de Terre Sainte, les répondants se déclarent **satisfaits, voire très satisfaits du rapport entre la qualité de vie qui leur est offerte et les impôts qu'ils paient**. Le pourcentage de personnes plutôt satisfaites, voire tout à fait satisfaites culmine à 94.5% (Mies). Notons la commune de Chavannes-des-Bois qui, avec 67.7% de plutôt satisfaites, voire tout à fait satisfaites, se situe en retrait.

Globalement, les **répondants évaluent de manière favorable, voire très favorable la qualité des prestations** qui leur sont servies.

Quelques prestations recueillent néanmoins des appréciations moins favorables (et parfois insuffisantes), comme la desserte en **transports publics** (six communes), la **police et la sécurité publique** (trois communes), la gestion des **constructions et de l'urbanisme** (deux communes) et l'offre de **manifestations culturelles et sportives** (deux communes).

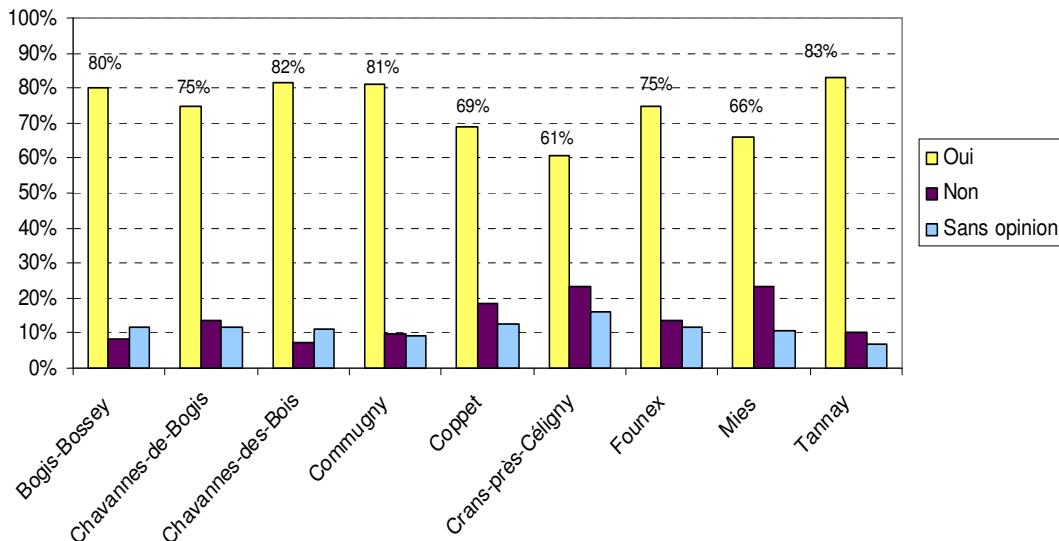
D'une manière générale, la **proportion des répondants satisfaits, voire très satisfaits par les collaborations intercommunales en vigueur est largement supérieure à celle des insatisfaits...** de 64.8% à Chavannes-des-Bois à 78.4% à Founex (avec une proportion relativement importante de non réponses !).

4.2 Attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale

Renforcement de la collaboration intercommunale entre les communes de Terre Sainte. Les résultats de l'enquête auprès du corps électoral montrent à la figure 4-3 qu'un renforcement de la collaboration entre les communes de Terre Sainte est plébiscité par les répondants de l'ensemble des communes sous revue. Les avis favorables à un renforcement de la collaboration sont supérieurs à 80.0% dans les communes de Bogis-Bossey (80.1%), Chavannes-des-Bois (81.6%), Commugny (81.0%) et Tannay (83.0%). Ces mêmes avis se montent à plus de 70.0% dans les communes de Chavannes-de-Bogis (75.0%) et Founex (74.7%). Trois communes obtiennent des résultats moins élevés... mais tout de même nettement supérieurs à 50% d'avis favorables : Coppet (69.0%), Crans-près-Céligny (60.6%) et Mies (66.1%). A priori, ces résultats légèrement en retrait peuvent s'expliquer par différents facteurs : effet de taille pour Coppet (nb. habitants), effet géographique pour de Crans-près-Céligny (pas de frontière commune, orientation sur et proximité avec Nyon) et effet de richesse pour la commune de Mies (coefficient d'impôt communal de 0.55)²⁰.

²⁰ L'enquête réalisée auprès des populations de Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles offre un point de comparaison puisque la question posée était similaire à celle utilisée ici. Respectivement 79.8%, 87.3%, 70.4%, 70.8% et 86.8% des répondants se sont déclarés favorables à un rapprochement entre les cinq communes (Léchoy & Soguel, 2007). Lors de l'enquête auprès des populations de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges, respectivement 80.9%, 66.6%, 68.5% et 71.5% des répondants se sont déclarés favorables à un rapprochement des quatre communes (Léchoy & Soguel, 2007). Les répondants des communes de Belprahon, Corcelles (BE), Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches (BE), Schelten et Seehof se sont montrés favorables à un rapprochement, respectivement à raison de 87.5%, 69.1%, 80.2%, 78.9%, 87.6%, 81.3%, 78.7%, 64.7%, et 46.4%. (Léchoy & Soguel, 2008).

Figure 4-3 : Attitude du corps électoral face au renforcement des collaborations intercommunales en Terre Sainte

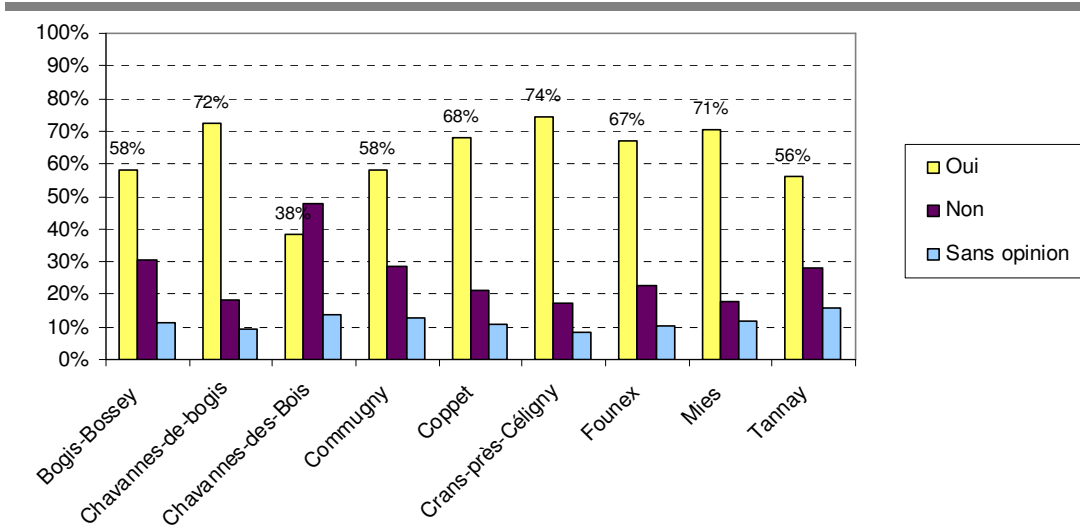


Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Intensité de la collaboration entre les communes de Terre Sainte. Si l'on considère l'ensemble des communes sous revues, toutes les formes de rapprochement doivent être prises en compte dans une étude de rapprochement entre les communes de Terre Sainte. Comme le montre les figures 4-4 à 4-6, rares sont en effet les communes excluant une option, même en prenant en compte le pourcentage de sans opinion. A priori, la fusion constitue une option ouverte pour 6 des 9 communes, avec deux communes juste en-dessous de la barre des 50%. Les deux autres formes de rapprochement sont à prendre en considération pour 8 des 9 communes. Soulignons que les considérations ci-dessus tiennent compte des sans opinion. Sans tenir compte desdits sans opinion, seules deux communes excluent a priori une forme de rapprochement. La Communes de Chavannes-des-Bois exclu a priori l'option d'une collaboration au cas par cas... pour plébisciter à 87.6% la prise en compte d'un rapprochement sous la forme d'une fusion de communes. La Commune de Crans-près Céligny est pour sa part défavorable à une collaboration sous la forme d'une fusion de commune... pour privilégier à 74.3% une collaboration au cas par cas. Soulignons que les résultats présentés ci-dessus ne peuvent être utilisés pour évaluer, par exemple et en l'état, si une fusion serait acceptée ou non par la population. Ils renseignent uniquement sur le fait qu'une forme de collaboration peut ou non être prise en considération dans la suite du processus. En effet, en cas de vote populaire, le choix proposé

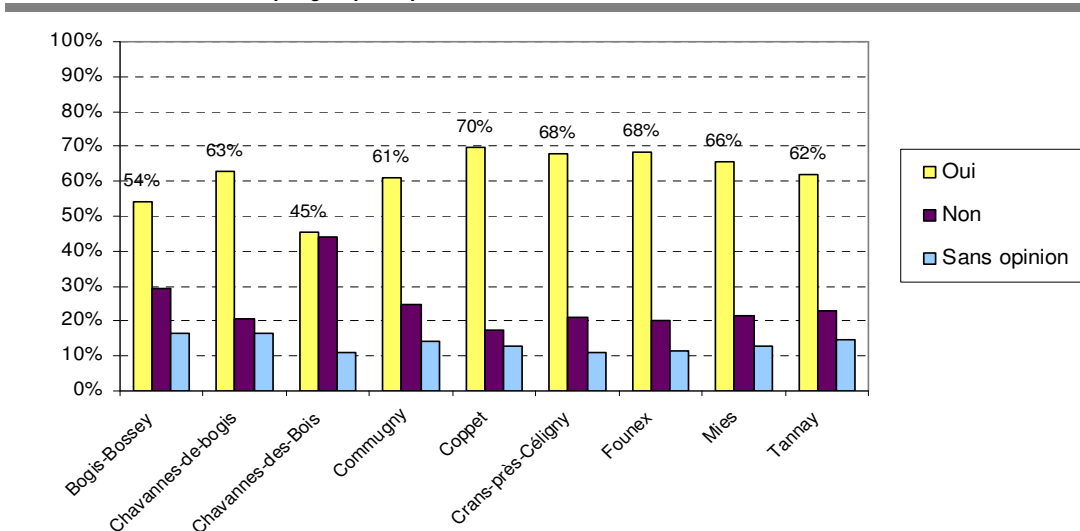
est celui d'une forme de rapprochement versus le statu quo... et non trois options cumulables versus le statu quo.

Figure 4-4 : Type de collaboration à prendre en compte dans une étude de rapprochement
Collaboration au cas par cas



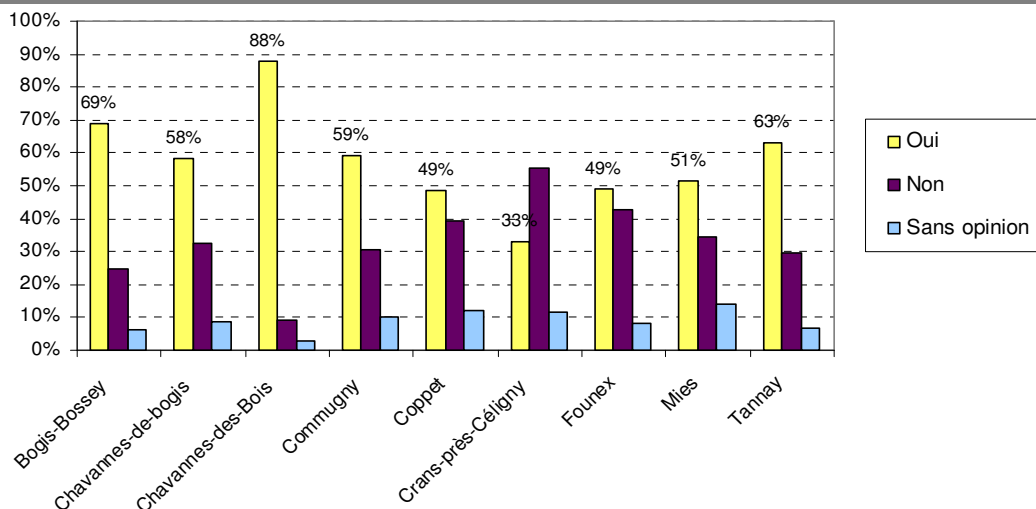
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 4-5 : Type de collaboration à prendre en compte dans une étude de rapprochement
Collaboration par groupe de prestations



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

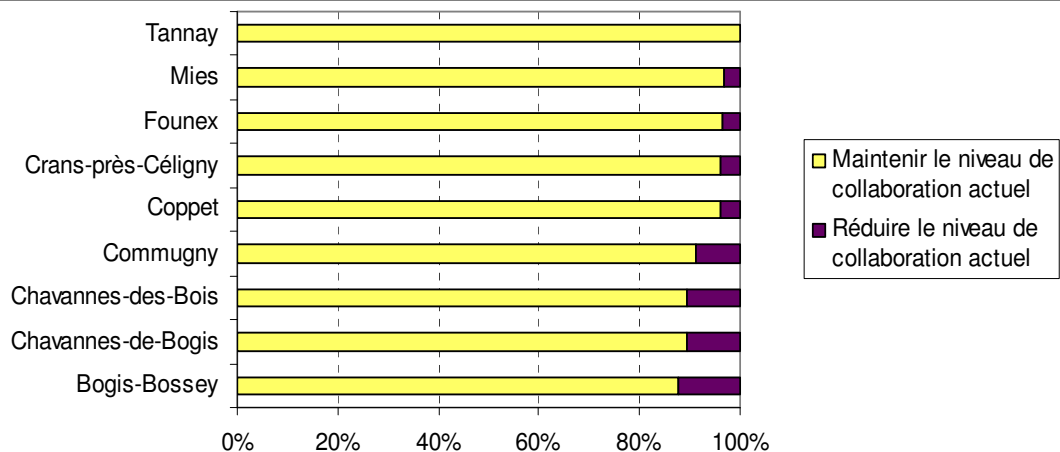
Figure 4-6 : Type de collaboration à prendre en compte dans une étude de rapprochement Fusion



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Attitude en cas d'opposition à un renforcement des collaborations entre les communes de Terre Sainte. Afin de connaître l'opinion des répondants ne souhaitant pas renforcer le niveau des collaborations intercommunales en Terre Sainte, il leur était demandé ce qu'il convient de faire. La figure 4-7 nous montre que les répondants s'opposant à un renforcement de la collaboration intercommunale sont très largement d'avis que les collaborations existantes doivent être maintenues. Les résultats s'étendent de 87.5% pour Bogis-Bossey à 100.0% pour Tannay !

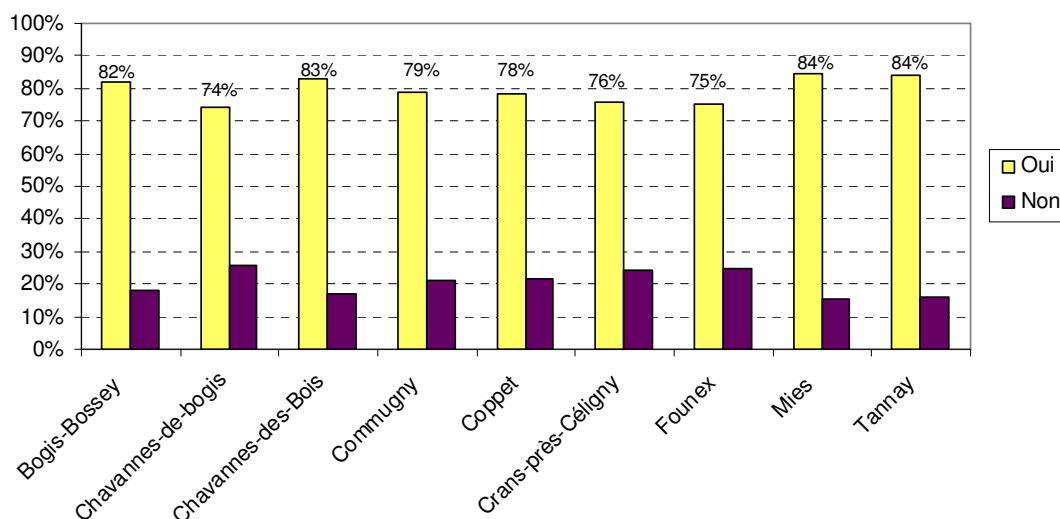
Figure 4-7 : Attitude en cas d'opposition à un renforcement des collaborations intercommunales en Terre Sainte



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Niveau d'information. Afin d'apprécier le niveau d'information et d'intérêt des corps électoraux interrogés par rapport à la problématique des rapprochements intercommunaux, il leur était demandé s'ils avaient déjà lu un article de presse concernant les fusions de communes. La figure 4-8 nous indique qu'entre 74.0% (Chavannes-de-Bogis) et 84.4% (Mies) des répondants ont déjà pris la peine de lire un article de presse sur les fusions de communes dans le Canton de Vaud ou ailleurs.

Figure 4-8 : Lecture d'un article concernant les fusions de communes



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Les chiffres ci-dessus démontrent un intérêt certain quant à la problématique. Ils montrent également que la majorité des répondants bénéficie d'une information préalable (même limitée), information susceptible d'avoir suscité la réflexion. C'est pourquoi on peut affirmer que la majorité des répondants ne « tombe pas des nues » face aux questions contenues dans l'enquête.

Points clés. Une **très large majorité** des personnes ayant répondu à l'enquête sont **favorables à un renforcement des collaborations** entre les communes de Terre Sainte, ceci dans les neuf communes sous revue. Les pourcentages d'avis favorables s'étendent en effet **de 60.6% pour Crans-près-Céligny à 83.0% pour Founex**. En cas de projet de **renforcement des collaborations entre lesdites communes, toutes les formes de rapprochement doivent être prises en compte** (fusion de communes, collaborations étendues, collaboration au cas par cas). Sans tenir compte des répondants sans opinion, seules deux communes excluent en effet une forme de rapprochement (collaboration au cas par cas pour Chavannes-des-Bois, fusion de communes pour Crans-près Céligny). Soulignons avec force que ces résultats renseignent uniquement sur le fait qu'une forme de collaboration peut ou non être prise en considération dans la suite du processus. Les (rares) opposants au renforcement des collaborations entre les communes de Terre Sainte plébiscitent quant à eux le **maintien des collaborations existantes**. Entre 74.0% (Chavannes-de-Bogis) et 84.4% (Mies) des répondants ont en outre déjà pris la peine de lire un article de presse sur les fusions de communes dans le Canton de Vaud ou ailleurs. Cela démontre un intérêt certain quant à cette problématique.

Périmètre de la collaboration. Les figures 6-10 à 6-18 reproduites à l'annexe 6.3 présentent, pour chacune des communes sous revue, le périmètre de collaboration souhaité, qu'il s'agisse de collaborations au cas par cas, de collaborations par groupes de prestations, ou d'une fusion de communes. Le tableau 4-1 ci-dessous présente un résumé de ces mêmes résultats, sous forme numérique.

Note technique. Les pourcentages du tableau ci-dessous sont calculés sans les réponses « ne sait pas ».

Tableau 4-1 : Communes de Terre Sainte avec lesquelles renforcer la collaboration
(% de oui à un rapprochement avec)

Rapprochement de l'avec →	Bogis-Bossey	Chavannes-de-Bogis	Commugny	Coppet	Founex	Mies	Tannay	Chavannes-des-Bois	Crans-près-Céligny	MOYENNE
Bogis-Bossey	100.0%	89.4%	89.4%	88.3%	81.8%	82.8%	83.7%	87.4%	87.9%	
Chavannes-de-Bogis	98.0%	87.5%	80.6%	95.6%	74.8%	75.9%	80.2%	62.5%	81.9%	
Commugny	66.6%	72.0%	99.2%	98.5%	96.4%	97.3%	70.8%	66.8%	83.4%	
Coppet	61.2%	63.9%	98.6%	98.0%	92.7%	95.9%	58.8%	67.6%	79.6%	
Founex	64.9%	72.9%	94.4%	97.6%	2	84.3%	85.6%	59.7%	79.9%	79.9%
Mies	62.8%	64.3%	93.7%	90.0%	85.9%	99.1%	74.1%	60.2%	78.8%	
Tannay	54.6%	58.0%	92.2%	90.4%	81.6%	96.2%	98.8%	77.6%	55.0%	75.7%
Chavannes-des-Bois	86.2%	91.9%	95.3%	94.6%	90.8%	98.8%	3	73.1%	91.2%	
Crans-près-Céligny	66.1%	63.0%	76.4%	89.1%	92.0%	71.4%	73.9%	55.7%	4	73.5%
MOYENNE	70.1%	73.3%	90.9%	91.4%	91.3%	87.0%	88.7%	70.1%	69.1%	5

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

La considération des chiffres du tableau ci-dessus permet l'analyse suivante quant au périmètre des communes susceptibles de participer au projet de rapprochement:

- **1-Communes de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis.**
L'intégralité ou presque des répondants des communes de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis approuvent un rapprochement entre lesdites communes, ceci à des taux respectivement de 100.0% et 98,0% ;
- **2-Communes de Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay.**
Les répondants des communes de Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay ont également émis des avis favorables à un rapprochement entre lesdites communes... ceci à des pourcentages presque toujours supérieurs à 90% (!). Les pourcentages sont impressionnants entre les communes du Commugny, de Coppet et de Founex avec dans tous les cas plus de 94% d'avis favorables à un rapprochement. Ils le sont également entre Mies et Tannay avec respectivement 96.2% et 99.1%. L'attraction entre ces deux groupes est légèrement moindre (mais reste très élevées), en particulier entre les « extrêmes » géographiques (Founex d'une part, Mies et Tannay d'autre part) ;

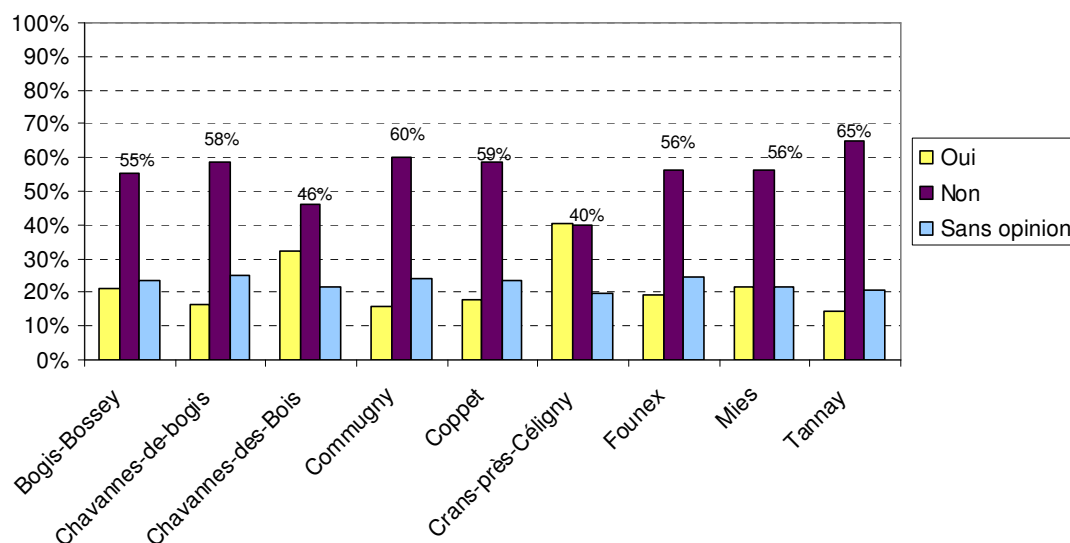
- **3-Commune de Chavannes-des-Bois.** La Commune de Chavannes-des-Bois serait favorable à un rapprochement avec toutes les autres communes, la moyenne s'élevant à 91.2% d'avis favorables avec un minima à 73.1% Crans-près-Céligny. Les autres communes sont par contre plus réservées à son égard (moyenne de 70.1%)... mais restent toutes favorables à son intégration dans le périmètre d'étude ;
- **4-Commune de Crans-près-Céligny.** La Commune de Crans-près-Céligny serait favorable à un rapprochement avec les autres communes... de manière moins marquée que les autres communes de Terre Sainte (moyenne de 73.5%). C'est également à son égard que lesdites communes sont le plus réservée avec une moyenne de 70.1%... qui suffit largement pour être intégrée au processus. Ceci est probablement dû à la situation géographique excentrée de ladite commune. La Commune de Crans-près-Céligny est par ailleurs la seule commune à vouloir intégrer de manière significative d'autres communes au projet (cf. figure 4-9 ci-dessous) ;
- **5-Ensemble des communes.** D'une manière générale, la volonté des communes de Terre Sainte à intégrer l'ensemble des communes sous revue dans le processus de rapprochement est très forte. Ainsi, 36.1% des scores se situent au-dessus de 90.0% (soit 26 sur 72). Ils sont 27.8% à se situer entre 75.0% et 90.0% (soit 20 sur 72), 26.1% entre 50.0% et 75.0%... et aucun en-dessous de 50.0%. Concrètement, le score le plus faible s'élève à 54.6%, entre Tannay et Bogis-Bossey.

Intégration d'autres communes au projet de rapprochement. Le cercle des communes considérées pour un renforcement de la collaboration (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay) ne doit pas être agrandi pour sept des neuf communes. En effet, avec des taux variant de 55.2% (Bogis-Bossey) à 65.0% (Tannay), les répondants de sept communes estiment qu'il n'est pas nécessaire d'inclure d'autres entités dans le processus de rapprochement (figure 4-9). Les répondants des communes de Chavannes-des-Bois et de Crans-près-Céligny, sans doute en raison de leur situation géographique excentrée, ne sont majoritairement pas de cet avis²¹. Notons que sans tenir compte des sans avis, seule la Commune de Crans-près-Céligny estime à une majorité extrêmement courte (40.2% contre 39.9%) devoir renforcer sa collaboration avec une ou plusieurs autres communes. Les communes citées au titre d'une possible intégration dans le processus sont au nombre de trois :

²¹ En effet, seuls 46.2% des répondants de Chavannes-des-Bois ne souhaitent pas intégrer d'autres communes au projet de rapprochement. A Crans-près-Céligny, une petite majorité des répondants (40.2%) aimeraient intégrer d'autres communes.

Nyon (citée par 5.0% des répondants), Céligny (citée par 4.3% des répondants) et Versoix (citée par 3.9% des répondants)... donc des pourcentages extrêmement faibles. Il ne semble donc pas nécessaire d'intégrer d'autres communes au processus (cf. tableau 6.2 en annexe).

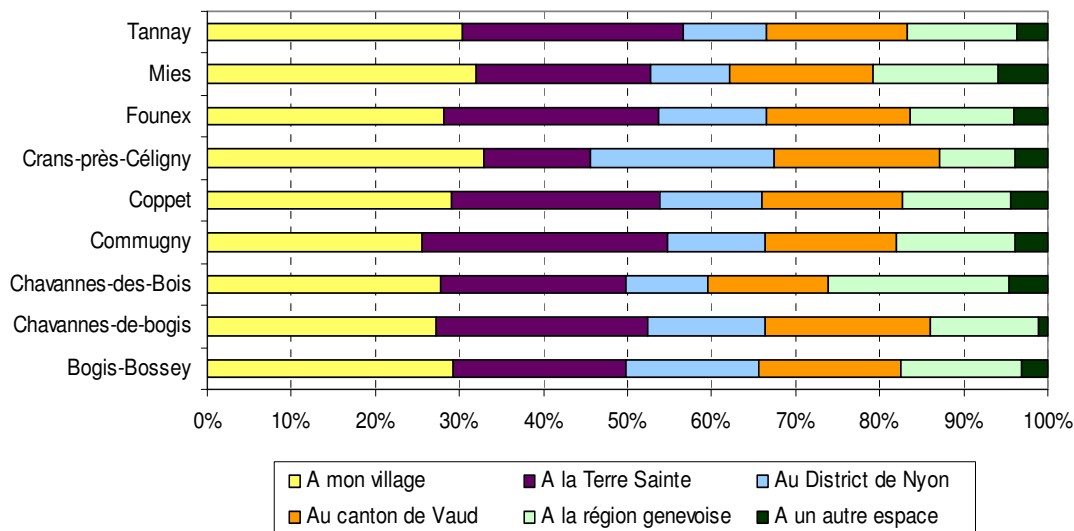
Figure 4-9 : Besoin d'intégrer d'autres communes au projet de rapprochement



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Sentiment d'appartenance géographique. La figure 4-10 présente le sentiment d'appartenance géographique du corps électoral des neuf communes sous revue. D'une manière générale, le sentiment d'appartenances desdites communes semble plutôt composite... aucun espace ne se dégageant avec force. D'une manière générale, les répondants se sentent avant tout appartenir à leur village, puis à la Terre Sainte. Ensembles, ces deux modalités constituent l'espace d'appartenance privilégié pour plus de 50.0% des répondants... à l'exception des communes de Crans-près-Céligny (sentiment d'appartenance plus fort au District de Nyon... et moins fort à la Terre Sainte) et (à peu de choses près !) de Chavannes-des-Bois (sentiment d'appartenance relativement fort à la région genevoise). Le tableau 6-3 reproduit dans l'annexe 6-4 recense les autres lieux d'appartenance cités par les répondants... qui ne recueillent cependant aucun pourcentage significatif.

Figure 4-10 : Appartenance géographique



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Points clés. L'image générale se dégageant des données ci-dessus est celle d'une **volonté affirmée de collaboration entre l'ensemble des communes** de Terre Sainte. Ainsi, 36.1% des scores (« rapprochement de... avec... ») se situent au-dessus de 90.0% (soit 26 sur 72). Ils sont 27.8% à se situer entre 75.0% et 90.0% (soit 20 sur 72), 26.1% entre 50.0% et 75.0%... et aucun en-dessous de 50.0%. Concrètement, le score le plus faible s'élève à 54.6%, entre Tannay et Bogis-Bossey. En moyenne, la volonté d'une des communes de Terre Sainte de se rapprocher avec les autres communes de Terre Sainte **n'est dans aucun cas inférieure à 70.1% !**

De ce tableau général se dégagent toutefois **deux sous-ensembles** ayant des atomes crochus particulièrement forts : les communes de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis d'une part et les communes de Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay d'autre part. La Commune de Chavannes-des-Bois est très ouverte envers toutes les communes... la Commune de Cran-près-Céligny étant plus « réservée ».

Le sentiment d'appartenance des citoyens confirment cette tendance puisque les répondants se sentent principalement, après leur village, à la région de Terre Sainte... à l'exception des deux mêmes communes (importance de l'appartenance au District de Nyon pour Cran-près-Céligny, et à la région genevoise pour Chavannes-des-Bois).

4.3 Effets positifs et négatifs attendus suite à un rapprochement

Un rapprochement entre communes produit plusieurs effets²². Ceux-ci peuvent être positifs ou négatifs. Leur importance (ou intensité) varie bien entendu d'un individu à l'autre. Les figures 6-19 à 6-27 reproduites à l'annexe 6.5 illustrent l'intensité des différents effets attendus suite à un rapprochement intercommunal pour chaque commune sous revue. Le premier item présenté dans chaque graphique est celui pour lequel le plus grand nombre de répondants attend un effet tout à fait ou plutôt positif en cas de rapprochement. Les items suivants sont classés de haut en bas suivant ce critère, dans l'ordre décroissant.

Note technique. Les pourcentages indiqués ci-dessous tiennent compte de l'évaluation « Pas d'effet attendu ». Donc, un pourcentage inférieur à 50.0% d'effets attendus positifs, voire tout à fait positif n'indique pas automatiquement que l'appréciation soit négative (d'autant moins que la proportion de « Pas d'effet attendu » est importante). Il montre simplement que la proportion de répondants s'attendant audit effet est inférieure à la majorité absolue (les répondants pouvant avoir des attentes négatives... ou pas d'attentes).

Impact positif d'un rapprochement. La lecture de ces figures révèle tout d'abord que les effets positifs attendus suite à un rapprochement sont très similaires entre les neuf communes sous revue. Parmi les quatre effets positifs attendus, on retrouve en effet les trois items ci-dessous... dans chacune des neuf communes sous revue (!) :

- **Renforcement du poids de la commune face à l'extérieur.** De 58.0% (Crans-près-Céligny) à 78.0% (Commugny) d'effets plutôt, voire tout à fait positifs attendus. A l'exception de Crans-près-Céligny, les huit autres communes obtiennent des résultats supérieurs à 65.0%. La moyenne s'établit à 70.3% d'effets positifs attendus ;
- **Amélioration de la mobilité et des transports.** Les répondants ont en majorité des attentes plutôt, voire tout à fait positives quant à l'amélioration de la mobilité et des transports en cas de rapprochement. Les taux atteignent 70.0% dans les communes de Bogis-Bossey (78.0%), Chavannes-de-Bogis (75.0%), Chavannes-des-Bois (80.0%), Commugny (72.0%) et Tannay (70.0%). Avec 57.0%, la Commune de

²² Pour une justification théorique des items introduits dans le questionnaire, voir Soguel N. & Beutler T. (2006), *Citizens' Expectations and Fears Regarding Municipal Amalgamation: The Case of Two Swiss Municipalities*, Working Paper IDHEAP, 5/2006, Lausanne-Chavannes, 2006.

Crans-près-Céligny obtient le résultat le moins favorable. La moyenne s'établit à 68.6% d'effets positifs ;

- **Renforcement de la vie associative.** En moyenne 66.3% d'effets plutôt, voire tout à fait positifs sont attendus par les répondants des neuf communes sous revue. Les résultats varient de 52.0% (Crans-près-Céligny) à 79.0% (Bogis-Bossey). La moyenne s'établit à 66.4%.

Impact neutre ou négatif d'un rapprochement. Les attentes des répondants des communes de **Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay** sont mitigées quant aux éléments suivants :

- **Perte de l'identification des citoyens à leur commune.** En ce qui concerne l'identification des citoyens à leur commune, les attentes sont plutôt, voire tout à fait négatives dans les neuf communes sous revue. Avec une moyenne de 24.6% d'effets positifs, il s'agit de la prestation qui obtient le moins bon résultat ;
- **Baisse de l'intérêt des citoyens pour la politique communale.** Les effets attendus d'un rapprochement sur l'intérêt des citoyens pour la politique communale sont plutôt, voire tout à fait négatifs dans les neuf communes sous revue. Les résultats varient de 32.0% (Crans-près-Céligny) à 48.0% (Chavannes-des-Bois) d'effets positifs, avec une moyenne de 40.4% d'effets positifs ;
- **Augmentation du niveau des impôts.** En ce qui concerne le niveau des impôts, les attentes sont positives dans la Commune de Commugny (53.0%), neutre dans la Commune de Chavannes-des-Bois (50.0%) et négatives dans les autres communes (de 25.0% à Mies à 48% à Bogis-Bossey). La moyenne s'établit à 41.0% d'effets positifs.

Points clés. Les communes sous revue apprécient de manière très largement similaire les effets positifs et les effets négatifs issus d'un rapprochement entre lesdites communes. Ainsi, **les principales attentes positives** concernent le renforcement du poids de la commune face à l'extérieur, l'amélioration de la mobilité et des transports et le renforcement de la vie associative. A l'inverse, **les principales attentes négatives (ou neutres)** sont l'identification des citoyens à leur commune, l'intérêt des citoyens pour la politique communale et le niveau des impôts.

Précisons que les répondants des communes de **Bogis-Bossey (58.0%)**, **Chavannes-de-Bogis (55.6%)**, **Chavannes-des-Bois (64.8%)**, **Commugny (57.4%)** et **Tannay (55.3%)** ont tendance à avoir des attentes plutôt positives sur les effets d'un rapprochement entre les communes sous revue. Les répondants des communes de **Coppet (48.1%)** et **Founex (51.5%)** sont plutôt partagés sur les effets liés à un rapprochement. Enfin, les répondants des communes de **Crans-près-Céligny (39.5%)** et **Mies (44.6%)** ont tendance à avoir des attentes plutôt négatives sur les effets issus d'un rapprochement.

4.4 Analyse des facteurs explicatifs de l'attitude face à un rapprochement entre communes

Attitude face à un renforcement de la collaboration – variable dépendante. L'analyse qui suit mesure l'influence de certains éléments sur l'attitude des répondants face à un renforcement de la collaboration entre les communes de Terre Sainte. Pour cette analyse, on utilise une variable reflétant l'attitude du répondant quant à un renforcement de la collaboration intercommunale. La variable prend la valeur (1) si le répondant ne souhaite pas un renforcement de ladite collaboration et (2) s'il est partisan dudit renforcement²³. L'analyse cherche à expliquer quels sont les facteurs qui accroissent ou réduisent la probabilité qu'une personne ait répondu (1) ou (2). Le modèle montre ainsi quelles sont les différentes variables explicatives de la probabilité de souhaiter ou non un rapprochement accru entre les communes.

Niveau de significativité. La colonne « significativité » des tableaux 4-2 à 4-4 indique le niveau de significativité de la variable²⁴. Lorsqu'une variable explicative influence significativement l'attitude quant à un renforcement de la collaboration intercommunale, une, deux ou trois étoiles apparaissent en regard de la variable considérée. Plus le nombre d'étoiles est élevé, plus la

²³ Etant donné que la variable à expliquer (attitude du répondant face à un renforcement de la collaboration) est une variable discrète, le modèle estimé est de type probabiliste. Techniquement, le modèle statistique estimé est un modèle probit ordonné.

²⁴ Techniquement, le niveau de significativité est équivalent à la notion statistique de probabilité d'erreur de type I. Une erreur de type I survient lorsque l'on rejette, sur la base de la procédure statistique appliquée aux données, l'hypothèse que l'on cherche à tester alors qu'en réalité celle-ci est vraie. Le niveau de significativité peut être interprété comme la probabilité de se tromper en affirmant que la variable considérée a véritablement une influence sur le niveau souhaité de collaboration. Plus le niveau de significativité est faible, plus l'existence d'un lien entre la variable explicative et la variable expliquée est probable. Les tableaux ne contiennent que les variables dont le niveau de significativité est inférieur à 10%. Un niveau de significativité inférieur à 1% est indiqué par (***) , un niveau inférieur à 5% par (**) et un niveau inférieur à 10% par (*). Une cellule laissée vide signifie que la variable n'est pas significative à un niveau de 10%.

significativité est grande. Si aucune étoile n'est mentionnée face à une variable, cela signifie que la variable n'est pas suffisamment significative pour être présentée. Du coup, la cellule correspondante est laissée vide. Si une variable recensée dans le questionnaire n'est pas mentionnée dans une catégorie, cela doit donc être interprété comme une absence de significativité. Ainsi, si par exemple la variable « sexe » n'apparaît pas, cela signifie simplement que l'attitude des femmes et des hommes n'est pas statistiquement différente par rapport au renforcement de la collaboration intercommunale.

Effet marginal. La colonne « effet marginal » indique l'influence d'un changement marginal de la valeur d'une variable sur la probabilité d'être favorable à un renforcement de la collaboration intercommunale. Un coefficient d'effet marginal positif montre donc une volonté de renforcer la collaboration lorsque la valeur de la variable indépendante augmente. Un coefficient négatif indique pour sa part une volonté de ne pas renforcer ladite collaboration lorsque la valeur de la variable indépendante augmente.²⁵

Note technique. La taille restreinte des communes participant au projet entraîne des problèmes statistiques de multicollinéarité. C'est pourquoi les analyses ci-dessous sont effectuées pour les communes sous revue dans leur ensemble.

Influence du degré de satisfaction relatif aux prestations communales. Le tableau 4-2 ci-dessous présente les résultats obtenus pour un premier groupe de facteurs explicatifs, à savoir le degré de satisfaction relatif à la qualité des prestations communales²⁶. Ce tableau montre que la qualité des prestations fournies dans les domaines de l'information à la population, de la construction et de l'urbanisme ainsi que des services industriels influencent de manière très significative (***) l'attitude des répondants par rapport à un renforcement de la collaboration pouvant aller jusqu'à une fusion. Le seuil de significativité liée à la satisfaction quant à la qualité des services administratifs communaux et du ramassage et du tri des déchets est moins élevé (**).

²⁵ Par exemple, le fait que le répondant se sente appartenir à la Terre Sainte augmente significativement la probabilité que ledit répondant soit en faveur d'un renforcement de la collaboration intercommunale entre les communes sous revue. Cela nous permet donc de dire que les personnes se sentant appartenir à la Terre Sainte sont plus favorables que les autres (c'est-à-dire que les personnes qui n'en attendent pas d'effets positifs) à un renforcement de la collaboration intercommunale.

²⁶ Soulignons que si les variables explicatives sont présentées dans plusieurs tableaux successifs pour des questions de simplicité, les résultats proviennent d'un seul modèle. Autrement dit, le modèle statistique estimé comprend l'ensemble des variables explicatives présentées dans les divers tableaux.

Ledit tableau montre que plus l'appréciation du répondant quant à la qualité des prestations Information à la population et Ramassage et tri des déchets est négative, plus la probabilité est grande que celui-ci soit favorable au renforcement de la collaboration entre les communes de Terre Sainte. Il montre également que plus l'appréciation du répondant quant à la qualité des Services administratifs communaux, de la Construction et urbanisme et des Services industriels est positive, plus grande est la probabilité que celui-ci soit favorable au renforcement de la collaboration entre lesdites communes

Tableau 4-2 : Influence des différents effets attendus sur le niveau de collaboration souhaité

Satisfaction face à la qualité des prestations	Effets sur la volonté d'augmenter la collaboration intercommunale	
	Effet Marginal	Significativité
Services administratifs communaux	+0.0992954	0.014**
Information à la population	-0.0521908	0.006***
Ramassage et tri des déchets	-0.0391506	0.012**
Construction et urbanisme	+0.0314378	0.0022***
Services industriels	+0.0466	0.00678***

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Influence des effets attendus. Le tableau 4-3 ci-dessous présente les résultats obtenus pour un deuxième groupe de facteurs explicatifs, à savoir l'attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale en Terre Sainte.

Le tableau 4-3 montre que trois effets attendus ont une influence très significative (***) sur le renforcement de la collaboration entre les communes de Terre Sainte :

- Qualité des prestations communales ;
- Coût des prestations communales ;
- Poids de la commune face à l'extérieur.

Tableau 4-3 : Influence des différents effets attendus sur le niveau de collaboration souhaité

Effets attendus	Effets sur la volonté d'augmenter la collaboration intercommunale	
	Effet Marginal	Significativité
Qualité des prestations communales	+0.0353412	0.004***
Coût des prestations communales	+0.0455662	0.000***
Poids de la commune face à l'extérieur	+0.0642287	0.000***

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Ces trois effets attendus influencent de manière favorable l'attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale entre les neuf communes sous revue. C'est-à-dire que plus le répondant attend une augmentation de la qualité des prestations communales, une baisse des coûts des prestations communales ou encore une augmentation du poids de la communes face à l'extérieur, plus il est favorable audit rapprochement. La considération des effets marginaux montre par ailleurs que lesdites influences sont plus fortes pour le poids de la commune face à l'extérieur que pour la qualité et le coût des prestations communales.

Variables sociodémographiques. Le tableau 4-4 ci-dessous montre que, si l'on considère l'ensemble des communes sous revue, deux variables sociodémographiques ont un degré de significativité élevé (***) ainsi qu'un impact relativement élevé quant à l'attitude face à un renforcement de la collaboration entre les communes de Terre Sainte :

- **Sentiment d'appartenance à la Terre Sainte.** Plus une personne se sent appartenir à « l'entité Terre Sainte », plus grande est la probabilité qu'elle ait une attitude favorable à un renforcement de la collaboration intercommunale entre les communes sous revue ;
- **Acceptation d'une charge d'élu dans la commune de Terre Sainte.** Le fait qu'une personne soit prête à accepter une charge d'élu au sein de la commune de Terre Sainte influence positivement la probabilité que celle-ci soit favorable à un renforcement de la collaboration intercommunale entre les communes sous revue.

La significativité des autres variables sociodémographiques est moindre (** ou moins).

Tableau 4-4 : Influence des variables sociodémographiques sur le niveau de collaboration souhaité

Variables sociodémographiques	Effets sur la volonté d'augmenter la collaboration intercommunale	
	Effet Marginal	Significativité
Appartenance à la Terre-Sainte	+0.1138067	0.000***
Appartenance à la région de Genève	+0.04608	0.036**
Membre élu de la commune	+0.058245	0.013**
Prêt à accepter une charge d'élu	+0.0998531	0.000***
Age	-0.0310994	0.057*
Marié	+0.045939	0.113+
A déjà lu dans la presse	+0.0863013	0.011**

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Points clés. Plus l'appréciation quant à la qualité des prestations fournies dans les domaines des Services administratifs communaux, des Constructions et de l'urbanisme et des Services industriels est positive, plus la probabilité que le répondant soit favorable à un renforcement de la collaboration entre les communes de Terre Sainte est importante. La relation joue en sens inverse pour les domaines Information à la population et Ramassage et le tri des déchets.

Les effets attendus sur la **qualité des prestations communales**, le **coût des prestations communales** et le **poids de la commune face à l'extérieur** influencent quant à eux de manière **favorable et statistiquement significative** l'attitude des répondants face à un renforcement de la collaboration entre les communes de Terre Sainte.

Au niveau des variables sociodémographiques, le fait de **se sentir appartenir à « l'entité Terre Sainte »** et d'être **prêt à accepter une charge d'élu dans une commune issue de la fusion des communes de Terre Sainte** influence également de manière **favorable et statistiquement significative** l'attitude face à un rapprochement intercommunal.

5

Recommandation

Objectif. L'objectif du présent chapitre consiste à élaborer, à partir des éléments présentés aux chapitres précédents, une recommandation quant à l'opportunité d'entrer dans un processus de rapprochement des communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay.

Portée de la recommandation. L'enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte permet de renseigner les autorités politiques desdites communes sur les points suivants :

- **Principe d'un renforcement de la collaboration.** L'opportunité de mener plus avant une réflexion quant à un rapprochement intercommunal pouvant aller jusqu'à une fusion ;
- **Intensité de la collaboration.** Les formes de collaboration à considérer ;
- **Périmètre de la collaboration.** Le cercle des communes à intégrer dans le processus.

Pour ce faire, elle recense le degré d'ouverture du corps électoral à l'idée d'un renforcement de la collaboration intercommunale pouvant aller jusqu'à la fusion des communes sous revue. Elle évalue également si ledit corps électoral n'est pas *a priori* opposé audit renforcement... et avec quelles communes celui-ci est possible.

Considérants. Les recommandations ci-dessous se fondent sur les considérants suivants :

- **1-Renforcement de la collaboration.** Un renforcement de la collaboration est plébiscité par les répondants des neuf communes sous

revue. Les avis favorables à un renforcement de la collaboration entre les communes de Terre Sainte sont très élevés. Lesdits avis favorables vont de 60.6% pour Crans-près-Céligny à 83.0% pour Tannay. Les (rares) opposants au renforcement des collaborations entre les communes de Terre Sainte plébiscitent le maintien des collaborations existantes ;

- **2-Forme de la collaboration.** En cas de projet de renforcement des collaborations entre lesdites communes, toutes les formes de rapprochement doivent être prises en compte (fusion – création d’une seule entité politique et administrative, collaboration par groupes de prestations, collaboration au cas par cas – prestation par prestation). Sans tenir compte des répondants sans opinion, seules deux communes excluent en effet une forme de rapprochement (collaboration au cas par cas pour Chavannes-des-Bois, fusion de communes pour Crans-près Céligny). Soulignons avec force que ces résultats renseignent uniquement sur le fait qu’une forme de collaboration peut ou non être prise en considération dans la suite du processus ;
- **3-Périmètre du projet.** L’image générale se dégageant des données relatives au périmètre du projet est celle d’une volonté affirmée de collaboration entre l’ensemble des communes de Terre Sainte. En moyenne, la volonté d’une des communes de Terre Sainte de se rapprocher avec les autres communes de Terre Sainte n’est dans aucun cas inférieure à 70.1% ! De ce tableau général se dégagent toutefois deux sous-ensembles ayant des atomes crochus particulièrement forts : les communes de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis d’une part et les communes de Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay d’autre part. La commune de Chavannes-des-Bois est très ouverte envers toutes les communes... la Commune de Cran-près-Céligny étant plus « réservée » (car davantage tournée vers Nyon).

Points clés - Recommandation. Considérant les éléments ci-dessus, les **recommandations** émanant de l’enquête réalisée auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte peuvent s’énoncer comme suit :

- En tenant compte des résultats de l’enquête, entrer dans la **phase stratégique** du projet (définition de la forme idéale du rapprochement et du périmètre définitif) ;
- Considérer dans cette phase stratégique **l’ensemble des formes de rapprochement** intercommunal. Aucune forme de rapprochement n’est à exclure *a priori* ;

- Réaliser cette phase stratégique avec **les neuf communes** ayant participé à l'étude préliminaire (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay) Dans cette perspective, il importe de considérer les périmètres suivants : (1) Communes de Terre Sainte (avec ou sans Crans-près-Céligny), (2) Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis, (3) Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay.

A ce stade, **une seule et unique décision doit donc être prise...** celle d'entrer ou non dans la phase stratégique avec les neuf communes sous revue. Cette étape stratégique doit déterminer la forme idéale pour un rapprochement, respectivement s'assurer que la fusion est bien –sous l'angle stratégique– la forme de rapprochement la plus indiquée par rapport aux autres formes possibles. Elle doit également déterminer quels devraient être les contours (périmètre, etc.) d'une (ou de plusieurs) nouvelle(s) commune(s) née(s) d'un rapprochement, respectivement d'une fusion des communes existantes.

6

Annexes

6.1 Protocole et structure du questionnaire

Objectif de la section. Cette section a pour objectif de présenter, pour le lecteur intéressé, les bases de l'enquête. La première partie détaille le protocole d'enquête et la seconde résume le contenu du questionnaire.

6.1.1 Protocole d'enquête

Protocole d'enquête. Le tableau 6-1 présente le protocole d'enquête. L'enquête s'adresse à tous les résidents âgés de plus de 18 ans inscrits au registre électoral de la commune concernée. L'enquête est exhaustive au sens où un questionnaire est envoyé à chaque membre du corps électoral visé²⁷. Le questionnaire ne varie pas en fonction de la commune de résidence de la personne. Les questions sont fermées dans leur grande majorité. Le répondant doit choisir entre diverses réponses proposées. Le questionnaire comprend 23 questions organisées sur un support papier A3 recto-verso.

Administration du questionnaire. La confidentialité des réponses et l'anonymat de leur traitement sont garantis. Les questionnaires sont envoyés par poste, accompagnés d'une enveloppe réponse et d'une enveloppe neutre, ainsi que d'une lettre adressée nominativement et signée au nom de la Municipalité par le Syndic et le Secrétaire municipal. La perspective de participer à un tirage au sort pour un bon d'achat est destinée à accroître l'incitation à répondre. La lettre d'accompagnement indique au corps électoral

²⁷ Notons que l'exhaustivité porte ici sur l'envoi à chaque personne et non sur le fait que chaque personne contactée réponde. Le taux de réponse est analysé au chapitre 3.

qu'il sera informé quant aux résultats de l'enquête. Les questionnaires ont été envoyés au corps électoral le 28 janvier, avec un délai de réponse au 22 février 2008. Les questionnaires reçus hors délais n'ont pas été pris en compte.

Tableau 6-1 : Protocole d'enquête au corps électoral

Enquête auprès de la population	
Population visée	Population résidante en âge de voter selon le registre électoral
Type d'enquête	Exhaustive (envoi du questionnaire à l'ensemble de la population visée, par opposition à un procédé d'échantillonnage)
Similarité des questionnaires	Questionnaire identique pour chaque commune
Type de questions	Principalement fermées
Nombre de questions	23
Support du questionnaire	Feuille A3 recto/verso (équivalant à 4 feuillets A4)
Mode d'administration	Par courrier postal
Incitations à répondre	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre adressée nominativement et signée au nom de la municipalité par le Syndic et le Secrétaire municipal - Enveloppe-réponse préaffranchie adressée à l'Administration de la commune de résidence, enveloppe neutre. - Participation à un tirage au sort, récompense sous forme de bons d'achat de
Modalité de communication	- A déterminer par l'agence de communication
Confidentialité et anonymat dans le traitement	Garantis
Information annoncée sur les résultats	- A déterminer par l'agence de communication
Date d'envoi	28 janvier 2008
Délai de renvoi	22 février 2008
Dernier délai pour les renvois tardifs	29 février 2008

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

6.1.2 Structure du questionnaire

Structure du questionnaire. Le questionnaire au corps électoral est structuré en quatre parties. La première partie est destinée à faire entrer « en douceur » la personne interrogée dans la thématique. Cette partie comprend quatre questions. Après la question 1 renseignant sur la commune de domicile, les

questions 2 à 4 sondent l'avis de la personne sur les prestations communales et les collaborations actuelles entre les communes.

La deuxième partie du questionnaire comprend quatre questions (questions 5 à 8), dont l'une est complétée par trois questions subsidiaires. Il s'agit du « cœur » du questionnaire. Cette partie cherche à savoir si la personne est d'accord avec un renforcement de la collaboration intercommunale, ceci au travers de la question 5. En cas de réponse positive à cette question, les questions subsidiaires 5A et 5B s'intéressent à la forme de collaboration ainsi qu'aux communes qui devraient être prises en considération dans une étude de rapprochement. Pour le cas d'une réponse négative à la question 5, la question subsidiaire 5C s'intéresse à l'opinion de la personne quant au maintien, respectivement à la réduction du niveau actuel de collaboration intercommunale. La question 6 traite de l'inclusion d'autres communes dans la réflexion. Quant à la question 7, elle cherche à identifier les attentes et les craintes de la personne par rapport à un éventuel rapprochement entre les neuf communes sous revue. Finalement, la question 8 s'intéresse au sentiment d'appartenance des citoyens des neuf communes sous revue.

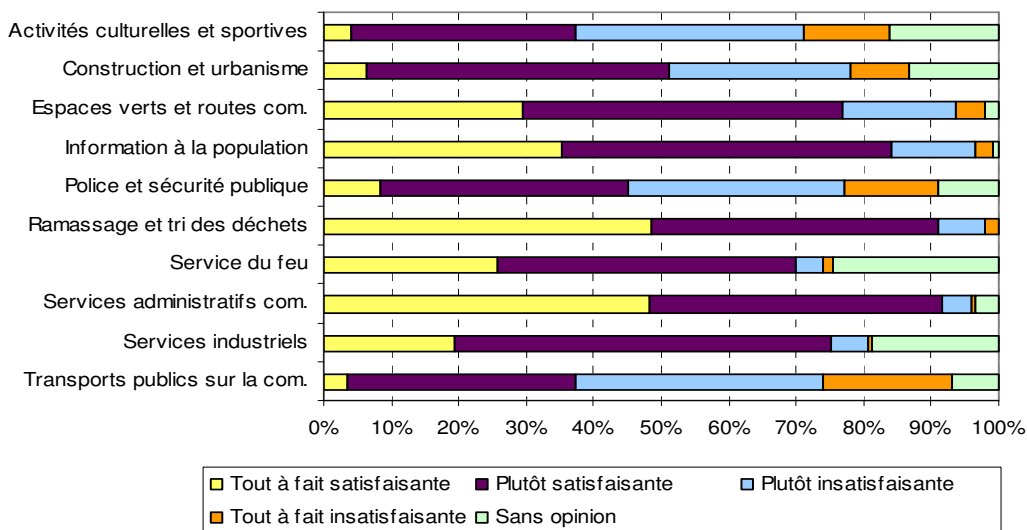
La troisième partie comprend 14 questions sociodémographiques (questions 9 à 22). Elle est destinée à recueillir des informations permettant d'expliquer l'attitude face à un rapprochement et de tester la représentativité de l'échantillon des personnes ayant répondu à l'enquête. Pour ce dernier élément, les informations suivantes sont utilisées : sexe, âge et état-civil.

Enfin, la quatrième partie comprend une dernière question (question 23), ouverte celle-ci. Elle donne la possibilité à la personne interrogée de faire part de ses commentaires.

Points clés. L'enquête s'adresse à **tous les résidents** âgés de plus de 18 ans inscrits au registre électoral des communes concernées. Elle est donc « exhaustive », ceci contrairement à un sondage. Le « **cœur** » du **questionnaire** cherche à apprécier le degré d'ouverture de la personne par rapport à un **renforcement de la collaboration intercommunale**... et, le cas échéant, les **formes de collaboration à prendre en considération** (fusion – création d'une seule entité politique et administrative, collaboration par groupes de prestations, collaboration au cas par cas – prestation par prestation).

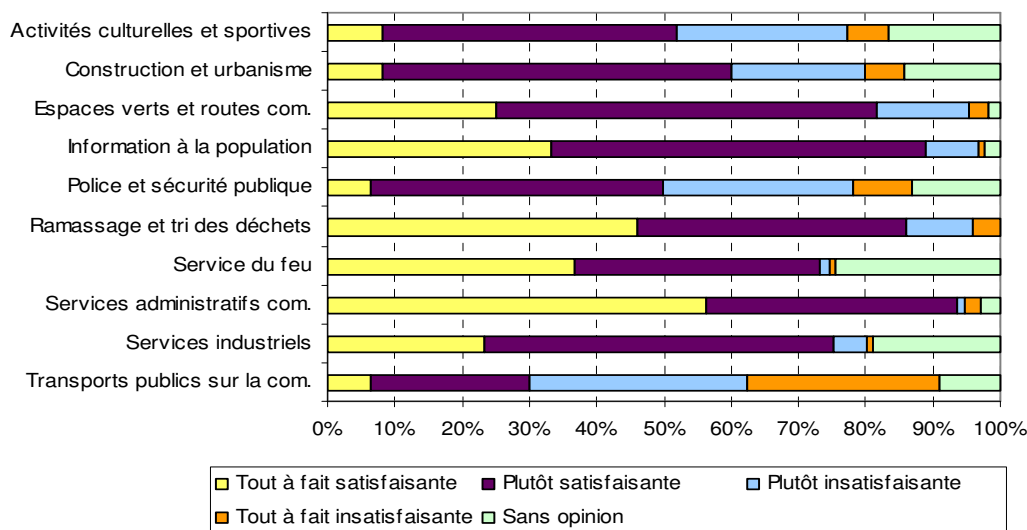
6.2 Appréciation de la qualité des prestations

Figure 6-1 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Bogis-Bossey



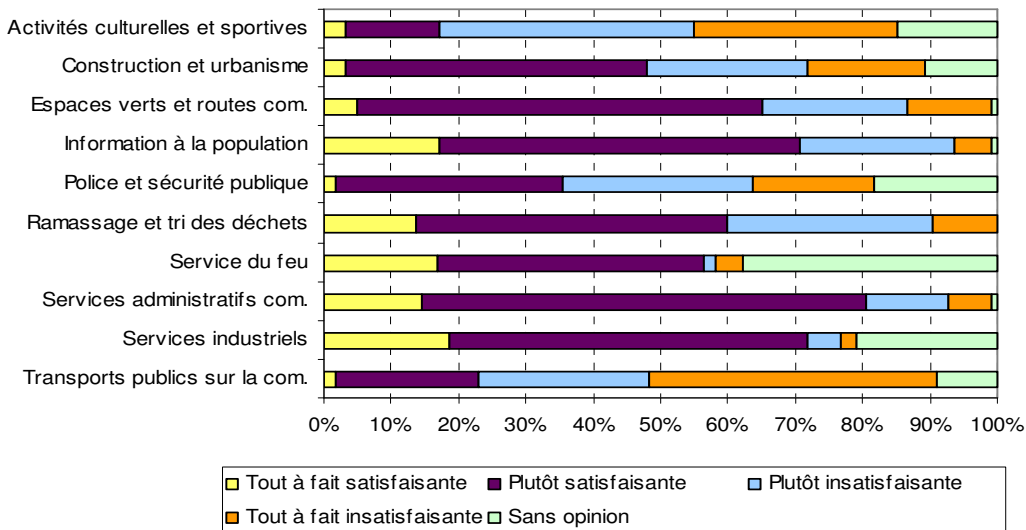
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-2 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Chavannes-de-Bogis



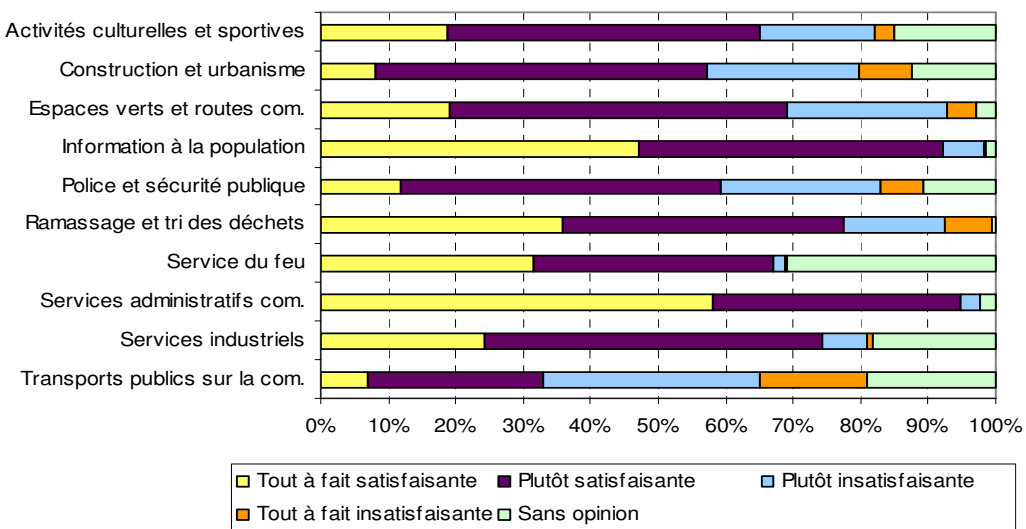
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-3 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Chavannes-des-Bois



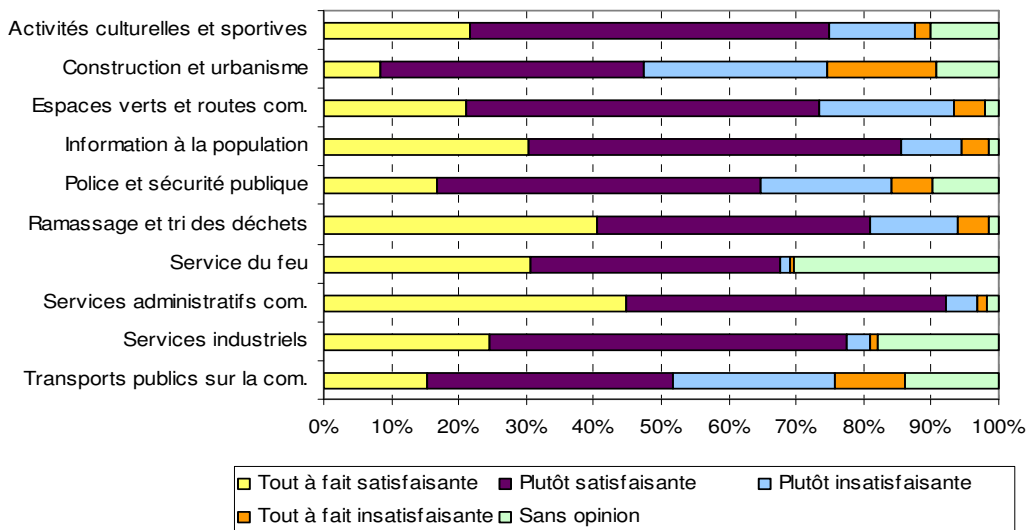
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-4 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Commugny



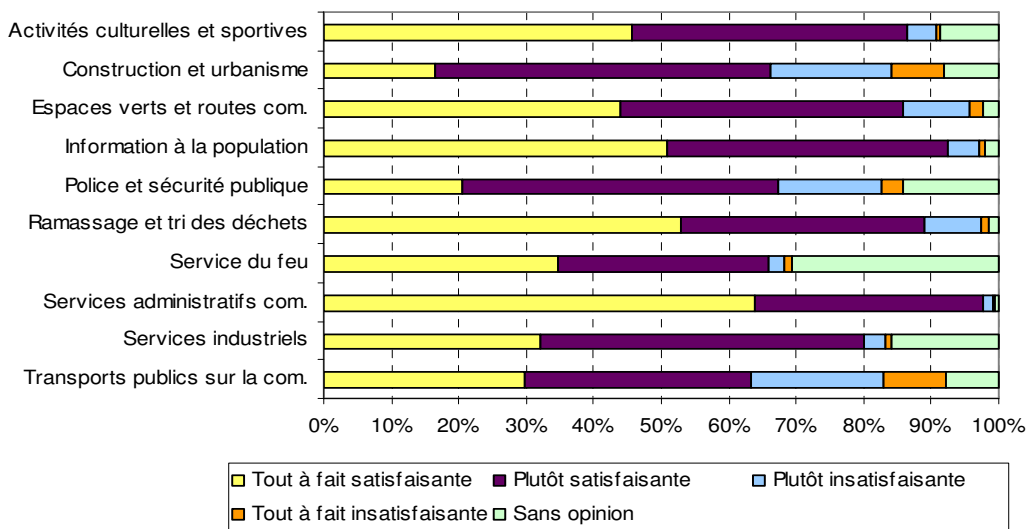
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-5 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Coppet



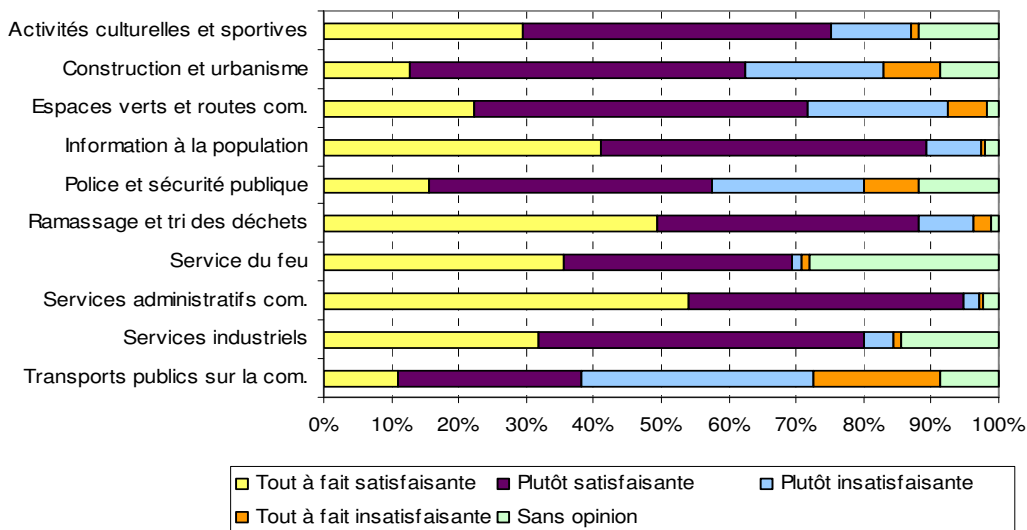
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-6 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Crans-près-Céligny



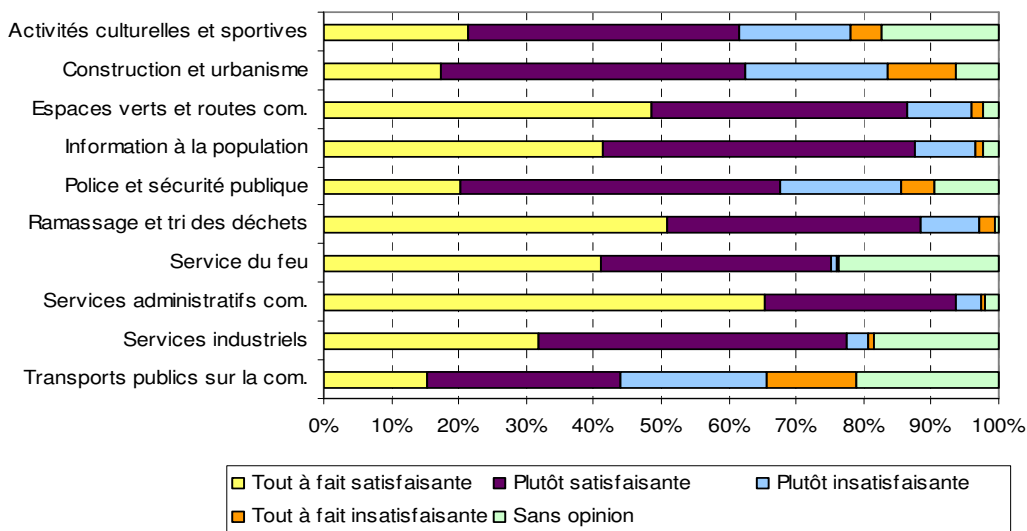
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-7 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Founex



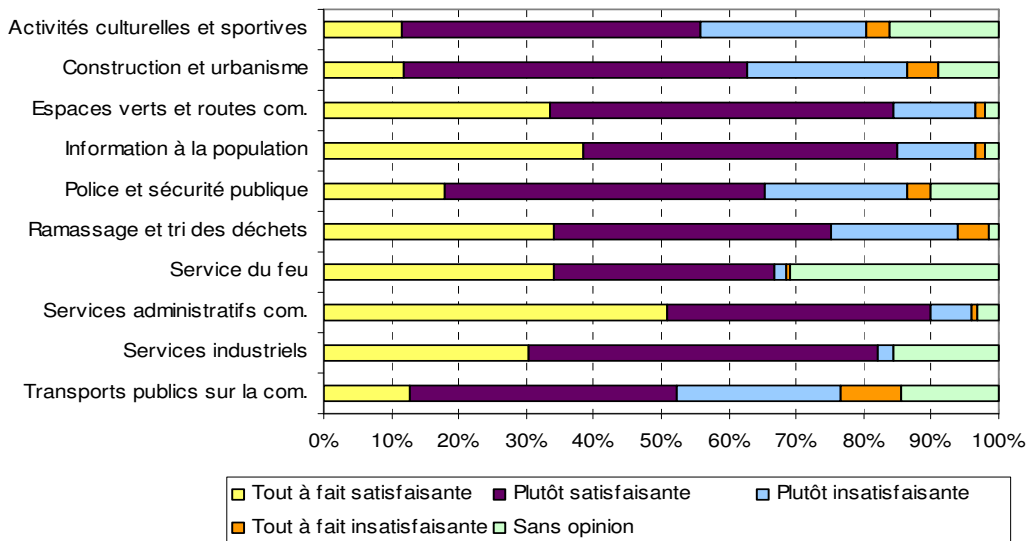
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-8 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Mies



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

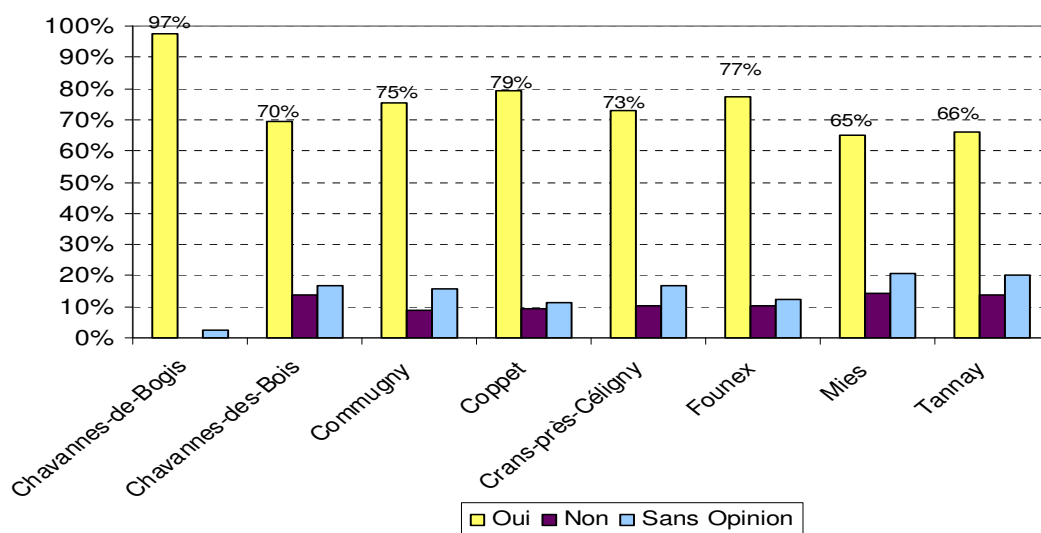
Figure 6-9 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Tannay



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

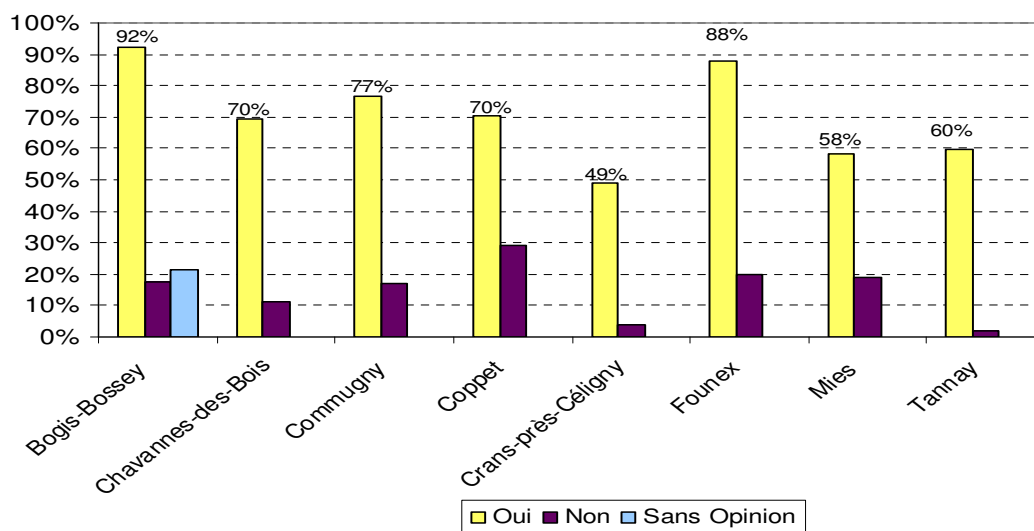
6.3 Périmètre de la collaboration

Figure 6-10 : Communes de Terre Sainte avec lesquelles se rapprocher en priorité
Commune de Bogis-Bossey



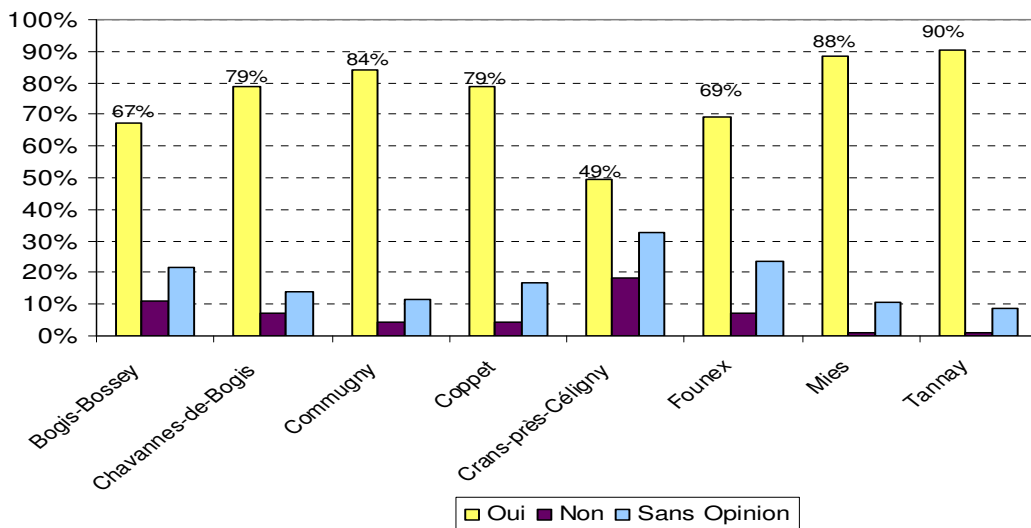
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-11 : Communes de Terre Sainte avec lesquelles se rapprocher en priorité
Commune de Chavannes-de-Bogis



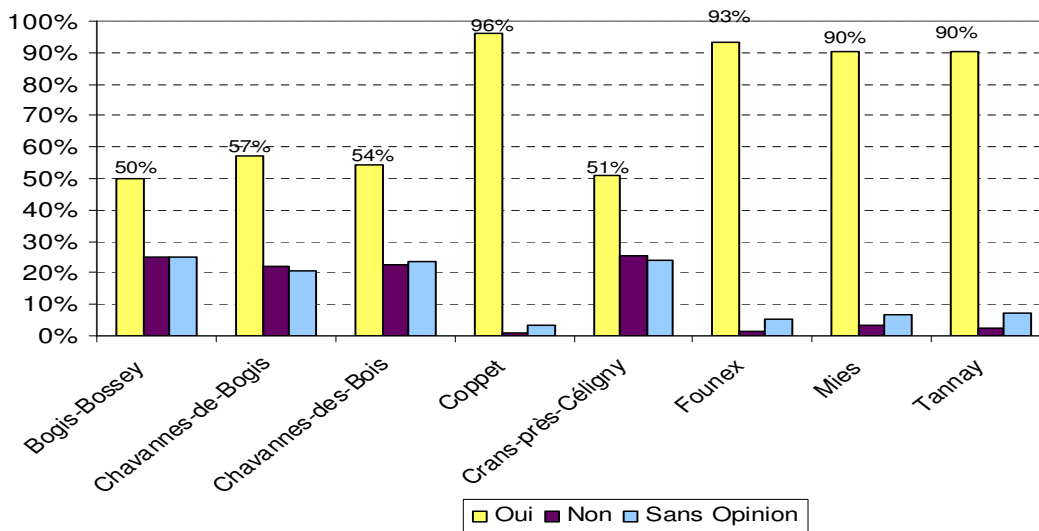
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

**Figure 6-12 : Communes de Terre Sainte avec lesquelles se rapprocher en priorité
Commune de Chavannes-des-Bois**



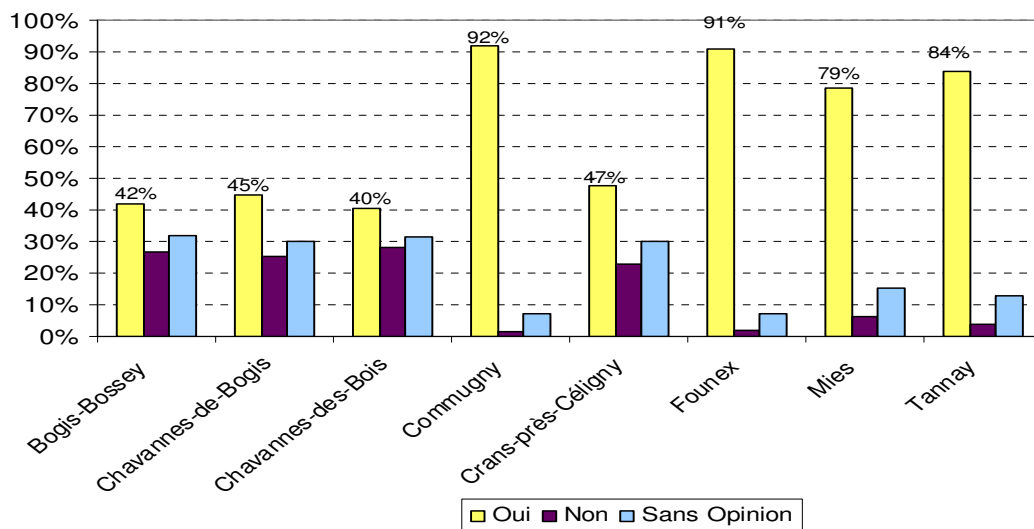
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

**Figure 6-13 : Communes de Terre Sainte avec lesquelles se rapprocher en priorité
Commune Commugny**



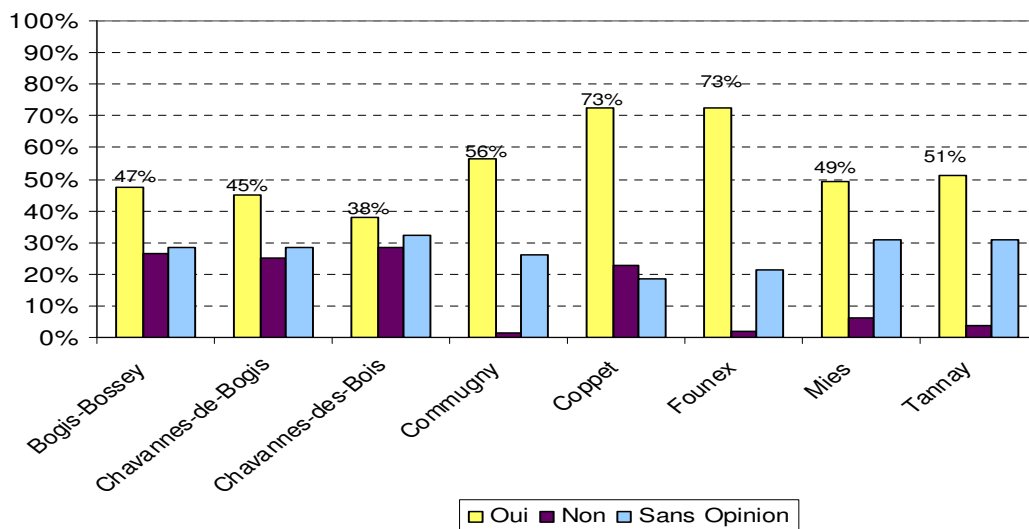
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

**Figure 6-14 : Communes de Terre Sainte avec lesquelles se rapprocher en priorité
Commune de Coppet**



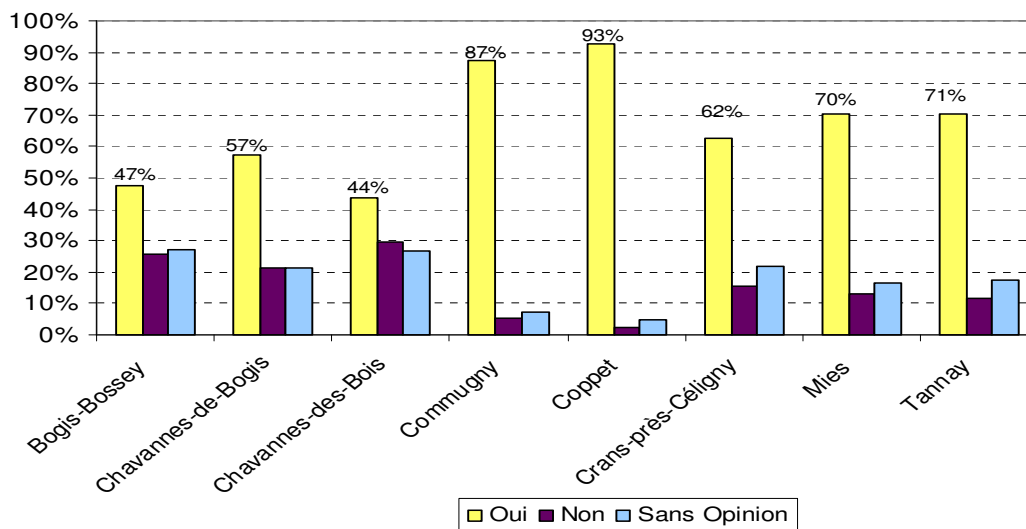
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

**Figure 6-15 : Communes de Terre Sainte avec lesquelles se rapprocher en priorité
Commune de Crans-près-Céligny**



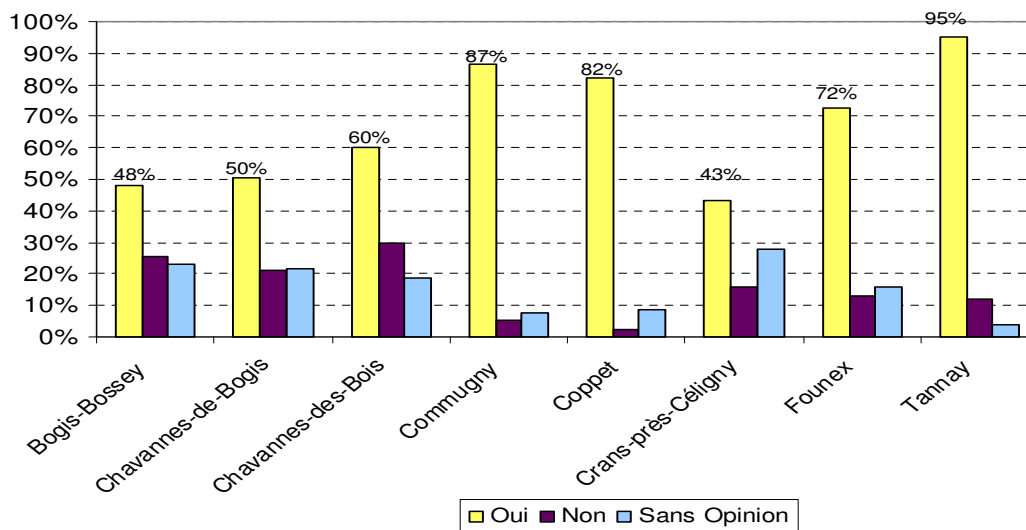
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

**Figure 6-16 : Communes de Terre Sainte avec lesquelles se rapprocher en priorité
Commune de Founex**



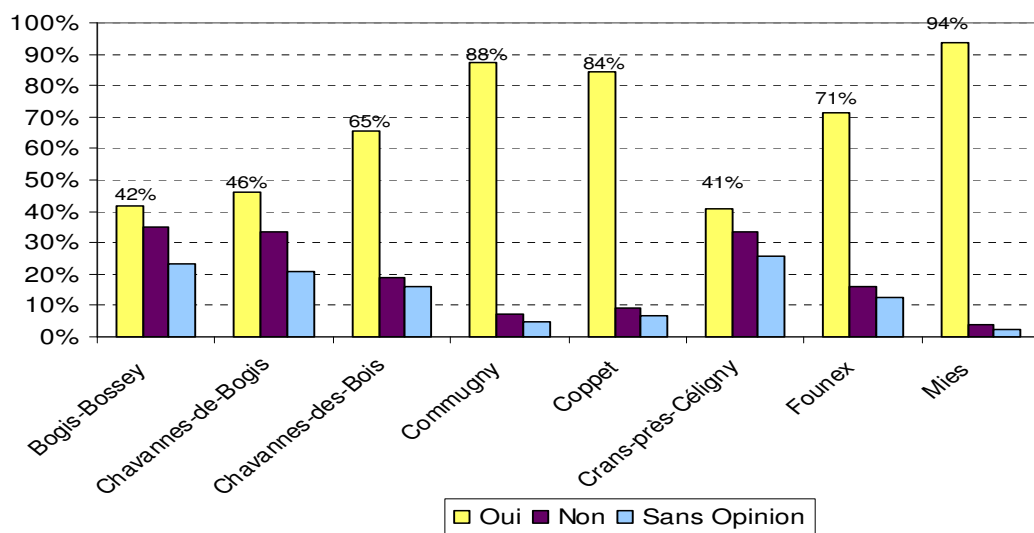
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

**Figure 6-17 : Communes de Terre Sainte avec lesquelles se rapprocher en priorité
Commune de Mies**



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-18 : Communes de Terre Sainte avec lesquelles se rapprocher en priorité
Commune de Tannay



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Tableau 6-2 : Autres communes à intégrer dans le cadre d'un rapprochement

Commune	Bogis-Bossey		Chavannes-de-Bogis		Chavannes-des-Bois		Commugny		Coppet		Crans-près-Céligny		Founex		Mies		Tannay		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Nyon	6	3.6%	4	2.2%	0	0.0%	16	2.9%	13	3.0%	72	20.5%	34	6.5%	1	0.4%	0	0.0%	146	5.0%
Céligny	7	4.2%	6	3.3%	1	0.9%	18	3.3%	18	4.1%	27	7.7%	42	8.0%	3	1.1%	4	1.3%	126	4.3%
Versoix	1	0.6%	2	1.1%	17	16.0%	21	3.8%	12	2.7%	0	0.0%	11	2.1%	39	14.0%	11	3.7%	114	3.9%
Eysins	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	40	11.4%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	40	1.4%
Crassier	13	7.9%	7	3.8%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	10	2.8%	2	0.4%	0	0.0%	0	0.0%	32	1.1%
Divonne	0	0.0%	3	1.6%	0	0.0%	6	1.1%	4	0.9%	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	2	0.7%	16	0.6%
Arnex	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	15	4.3%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	15	0.5%
Genève	0	0.0%	1	0.5%	2	1.9%	2	0.4%	3	0.7%	0	0.0%	1	0.2%	2	0.7%	1	0.3%	12	0.4%
Borex	2	1.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	7	2.0%	2	0.4%	0	0.0%	0	0.0%	11	0.4%
Communes voisines	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%	3	0.7%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.3%	5	0.2%
La Rippe	4	2.4%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	5	0.2%
Signy	0	0.0%	1	0.5%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	3	0.1%
Celles dont l'intérêt s	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.3%	2	0.1%
Collex-Bossey	0	0.0%	1	0.5%	1	0.9%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.1%
Communes genevois	0	0.0%	0	0.0%	2	1.9%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.1%
France voisine	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.4%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.1%
Périmètre géographique	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.1%
Bellevue	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.3%	1	0.0%
Chésérax	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Communes du distric	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Des communes mieu	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Epines	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.3%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Grilly	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Lausanne	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.3%	1	0.0%
Le plus possible	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Zone Asse-Boron	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.3%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Aucune	132	80.0%	158	86.3%	83	78.3%	485	87.7%	383	87.0%	174	49.6%	429	82.0%	234	83.9%	275	92.6%	2353	81.2%
Total	165	100%	183	100%	106	100%	553	100%	440	100%	351	100%	523	100%	279	100%	297	100%	2897	100%

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

6.4 Sentiment d'appartenance

Tableau 6-3 : Sentiments d'appartenance des citoyens

Commune	Bogis-Bossey		Chavannes-de-Bogis		Chavannes-des-Bois		Commugny		Coppet		Crans-près-Céligny		Founex		Mies		Tannay		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Suisse	5	0.9%	2	0.3%	2	0.6%	26	1.5%	21	1.4%	18	1.4%	26	1.5%	12	1.2%	15	1.7%	127	1.3%
Europe	4	0.7%	0	0.0%	1	0.3%	6	0.3%	11	0.7%	8	0.6%	7	0.4%	5	0.5%	7	0.8%	49	0.5%
La Terre (Le monde)	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	7	0.4%	2	0.1%	2	0.2%	9	0.5%	9	0.9%	2	0.2%	31	0.3%
Suisse romande	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	4	0.2%	4	0.3%	6	0.5%	0	0.0%	10	1.0%	3	0.3%	27	0.3%
Région lémanique (arc, bassin lémaniq)	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.1%	5	0.3%	9	0.7%	4	0.2%	3	0.3%	1	0.1%	24	0.2%
La Côte	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.1%	2	0.1%	1	0.1%	3	0.2%	5	0.5%	0	0.0%	14	0.1%
Versoix	0	0.0%	0	0.0%	7	2.2%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	9	0.1%
Divonne	3	0.6%	0	0.0%	2	0.6%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	7	0.1%
Valais	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	2	0.1%	0	0.0%	1	0.1%	1	0.1%	1	0.1%	0	0.0%	6	0.1%
Genève, Vaud	0	0.0%	0	0.0%	1	0.3%	2	0.1%	1	0.1%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5	0.1%
Région valdo-genevoise	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.1%	2	0.2%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	5	0.1%
Franco-Valdo Genevois	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	3	0.0%
Genève	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	2	0.2%	0	0.0%	3	0.0%
International	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	3	0.0%
Italie	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	3	0.0%
Lausanne	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	3	0.0%
Région campagne	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	3	0.0%
Agglomération franco-valdo-genevoise	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.0%
Angleterre	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.0%
Domicile	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.0%
Finlande	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	2	0.0%
France	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.0%
Francophone	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.2%	0	0.0%	2	0.0%
Franco-suisse	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.0%
Généve - Nyon	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.0%
Gruyère	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.0%
Le lac	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	2	0.0%
Ma maison (propriété)	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.2%	2	0.0%

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

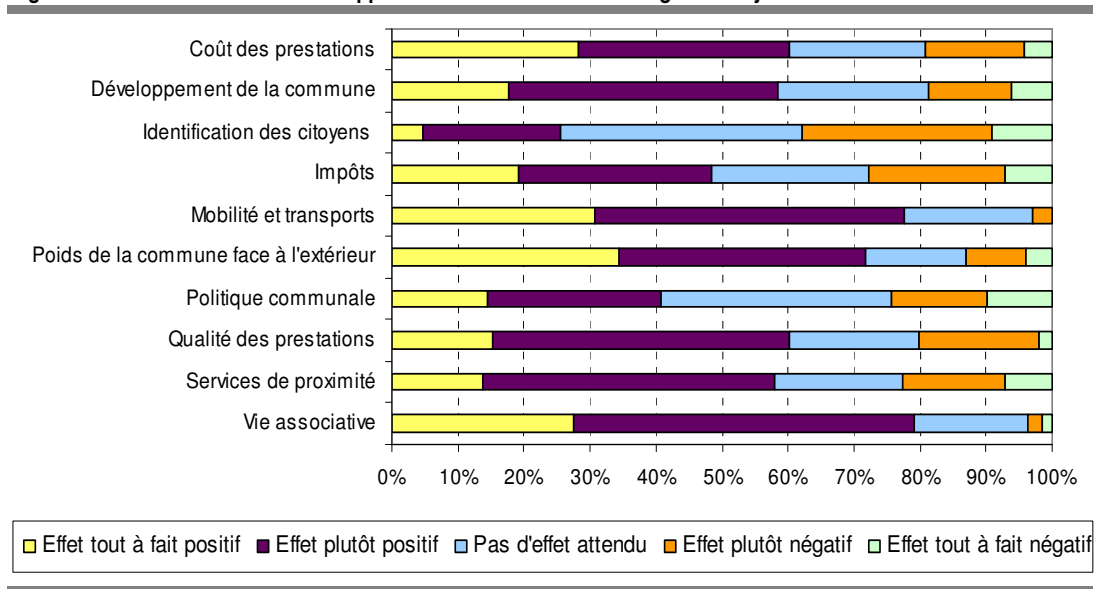
Tableau 6-3 : Sentiments d'appartenance des citoyens (suite)

Commune	Bogis-Bossey		Chavannes-de-Bogis		Chavannes-des-Bois		Commugny		Coppet		Crans-près-Céigny		Founex		Mies		Tannay		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Mon pays d'origine	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.0%
Mon quartier	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.0%
Pays natal	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	1	0.1%	2	0.0%
Ville de naissance	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.0%
Association sportive	0	0.0%	0	0.0%	1	0.3%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Berne	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Chataigneriaz	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Colombier (NE)	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Communauté d'hommes et femmes pa	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	1	0.0%
En Trembley	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Espace	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Espace de mon enfance	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Espace de vie privée	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Espace francophone	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Espace régional	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Europe	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Famille	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Galaxie libérale	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	1	0.0%
Genève, Gex	0	0.0%	1	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Grilly	0	0.0%	0	0.0%	1	0.3%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Les internationaux	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Liberté	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Mon chemin et ses habitants	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Multiculturel	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Ouest lémanique	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Pied du Jura, Léman	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Proche Jura Franco-suisse	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Scandinavie	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Servette	0	0.0%	0	0.0%	1	0.3%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Sicile	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Système solaire	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Un espace hors taxe	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Vandoeuvres, Genève	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Versoix-Terre Sainte	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Veytay Campagne	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Ville de Nyon	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Appartenance prévue	521	97.0%	591	98.8%	306	95.0%	1658	96.1%	1458	97.1%	1261	95.8%	1689	96.2%	931	94.3%	870	96.2%	9285	96.0%
Total	537	100%	598	100%	322	100%	1726	100%	1502	101%	1316	100%	1756	100%	987	100%	904	100%	9669	100%

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

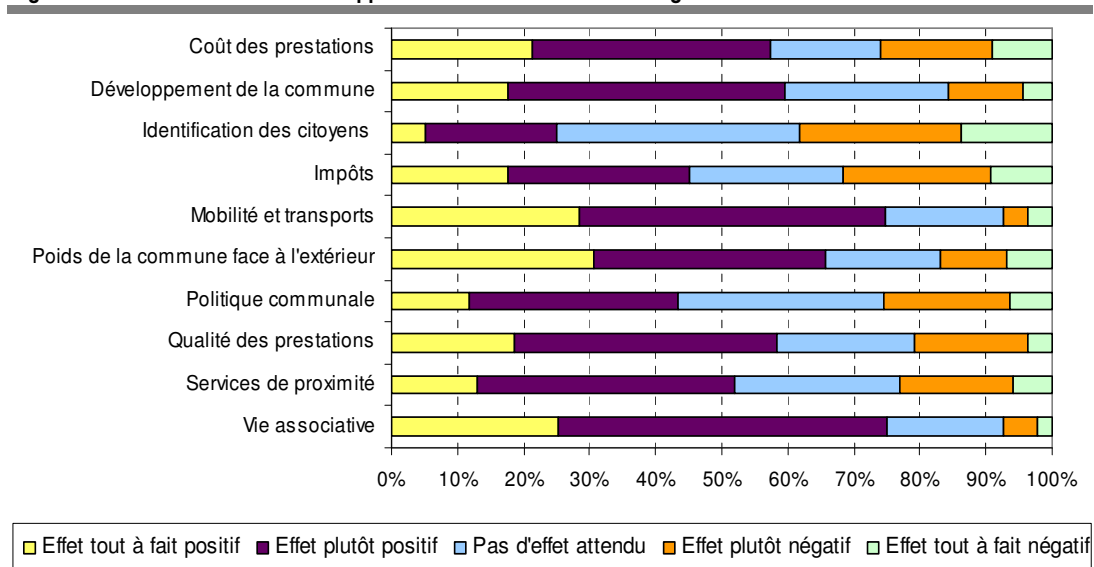
6.5 Effets attendus d'un rapprochement intercommunal

Figure 6-19 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Bogis-Bossey



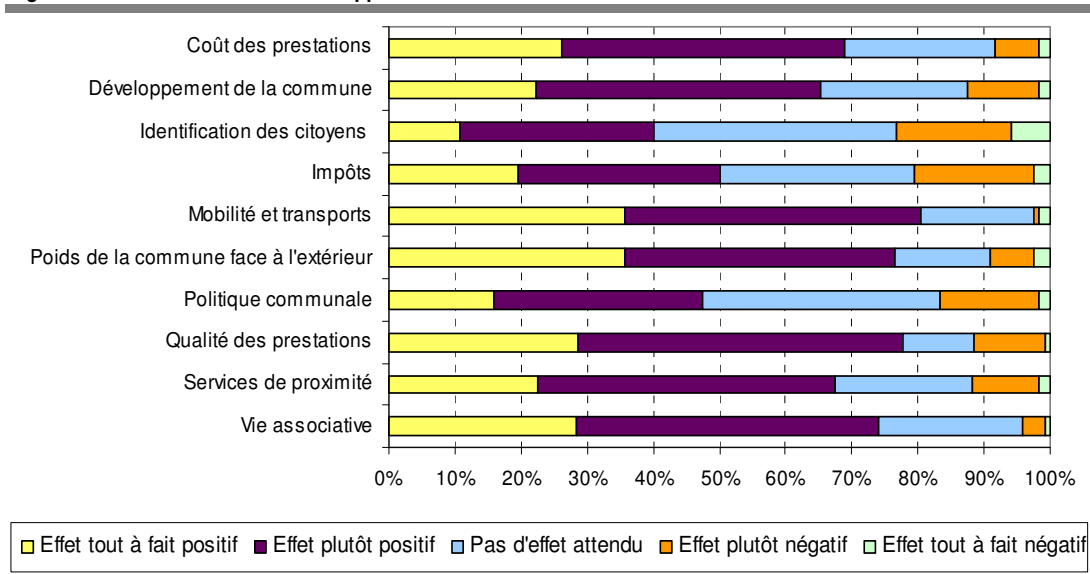
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-20 : Effets attendus d'un rapprochement – Chavannes-de-Bogis



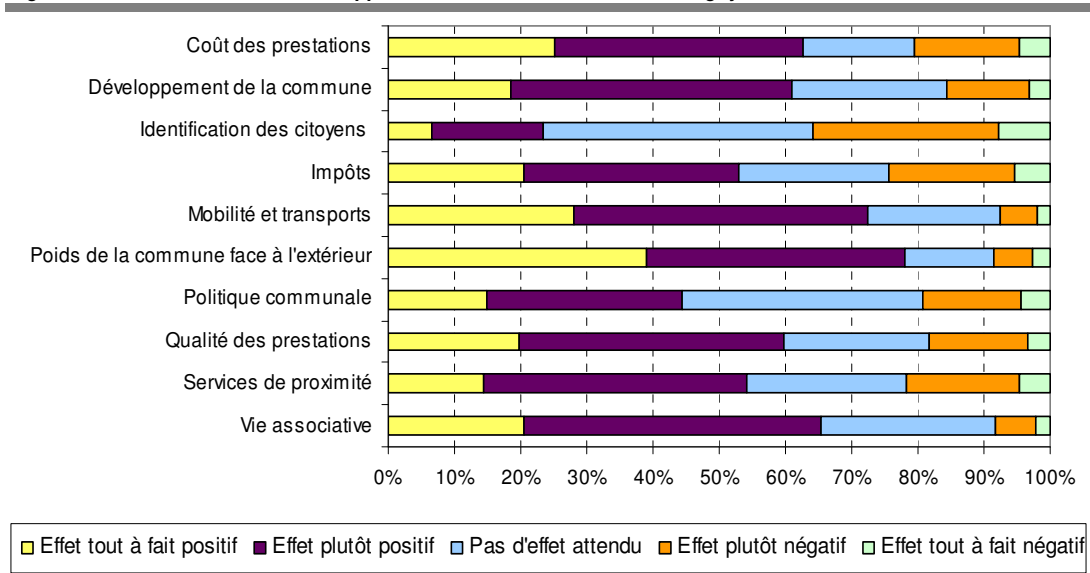
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-21 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Chavannes-des-Bois



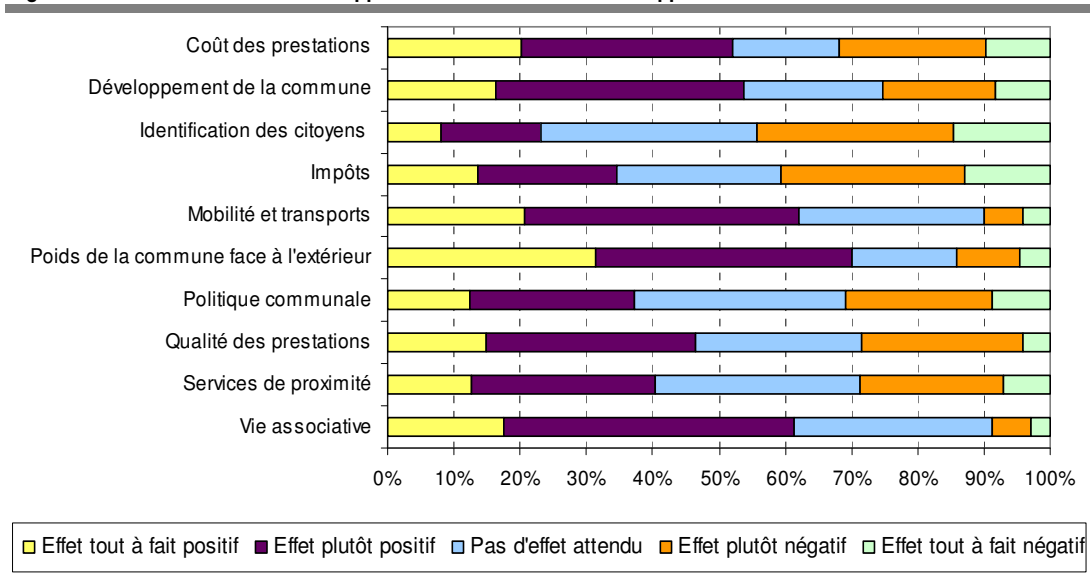
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-22 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Commugny



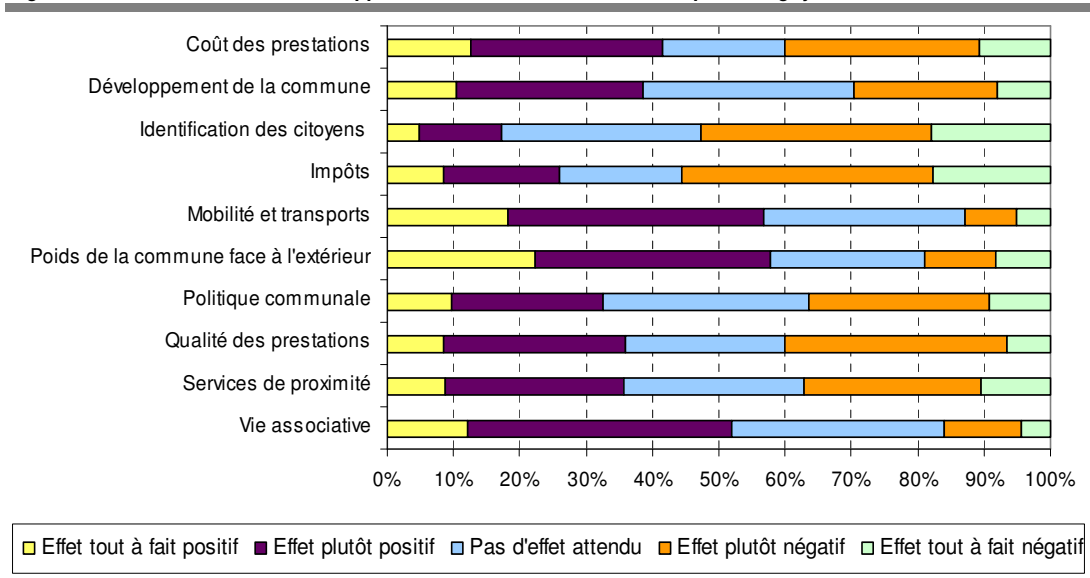
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-23 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Coppet



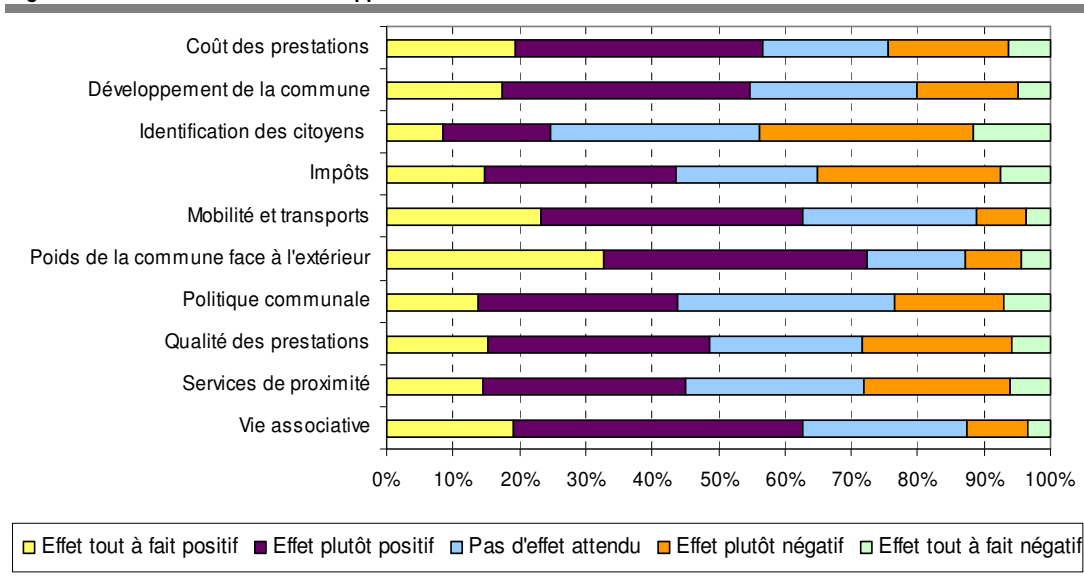
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-24 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Crans-près-Céligny



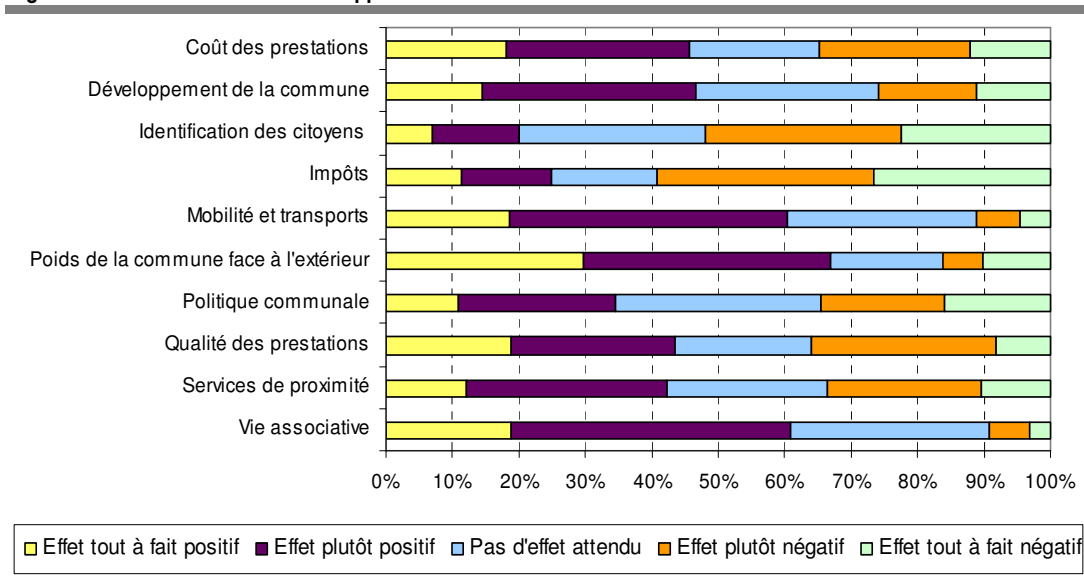
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-25 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Founex



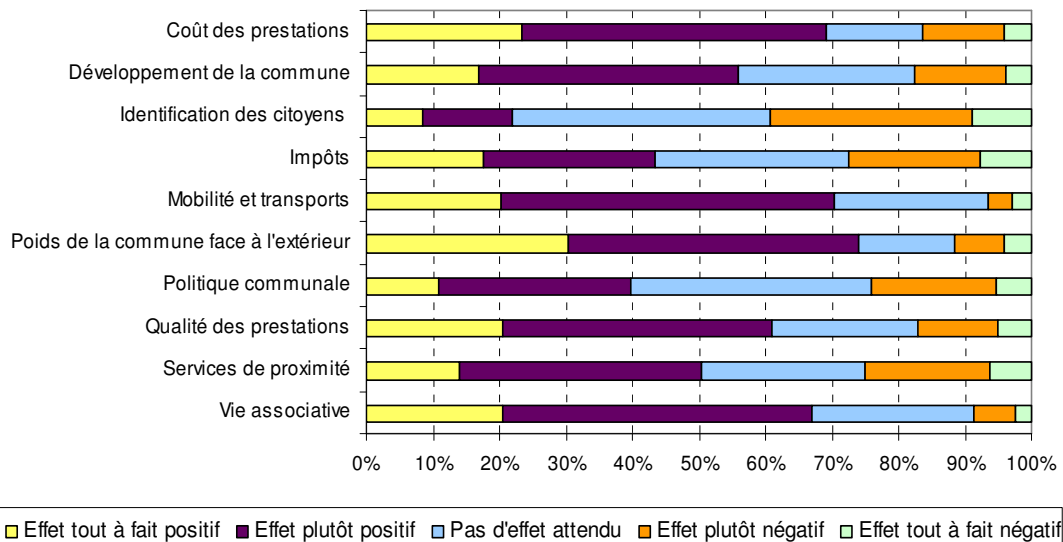
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-26 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Mies



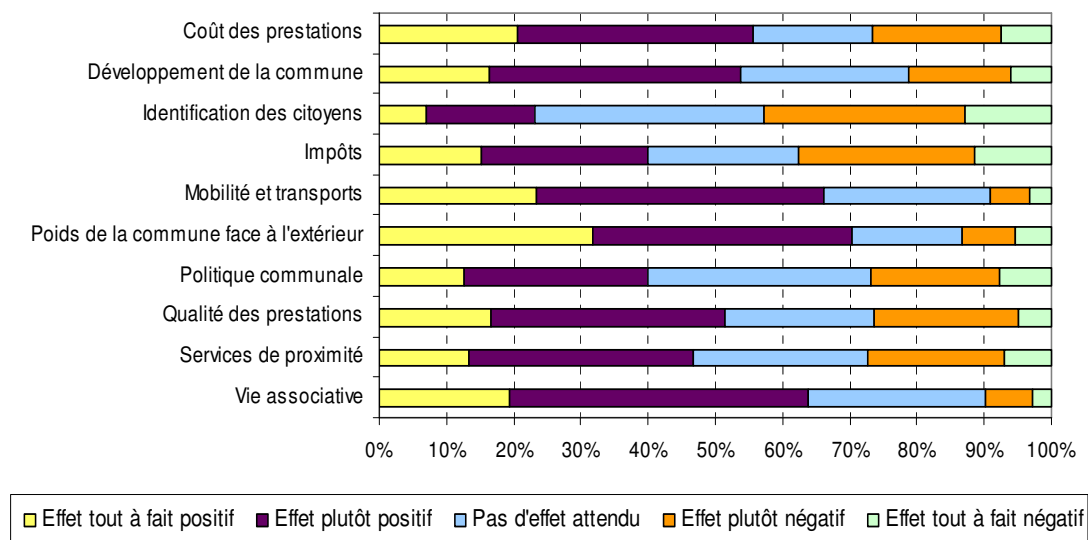
Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-27 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Tannay



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Figure 6-28 : Effets attendus d'un rapprochement – Ensemble des communes



Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Tableau 6-4 : Effets attendus d'un rapprochement – Ensemble des communes

	Effet tout à fait positif	Effet plutôt positif	Pas d'effet attendu	Effet plutôt négatif	Effet tout à fait négatif
Coût des prestations	21%	35%	18%	19%	7%
Développement de la commune	16%	37%	25%	15%	6%
Identification des citoyens	7%	16%	34%	30%	13%
Impôts	15%	25%	22%	26%	11%
Mobilité et transports	23%	43%	25%	6%	3%
Poids de la commune face à l'extérieur	32%	39%	16%	8%	5%
Politique communale	13%	27%	33%	19%	8%
Qualité des prestations	17%	35%	22%	22%	5%
Services de proximité	13%	34%	26%	20%	7%
Vie associative	19%	44%	26%	7%	3%

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

6.6 Variables sociodémographiques – échantillons et corps électoraux

Objectif de la section. Cette section a pour objectif de décrire l'échantillon de répondants et le corps électoral de chaque commune.

Description statistique – autres variables sociodémographiques. Le tableau 6-4 décrit les personnes ayant répondu au travers de variables sociodémographiques autres que celles permettant d'évaluer la représentativité. Ces chiffres appellent les commentaires suivants.

Enfants. Plus de 30% des répondants sont parents d'au moins un enfant âgé de moins de 18 ans. La proportion va de 25.6% à Crans-près-Céligny à 35.0% à Chavannes-des-Bois.

Formation. Pour 46.9% des répondants, la dernière école fréquentée est une Haute école (HES, université, etc.) alors que 22.3% des répondants ont arrêté leur formation après l'école secondaire/le collège et que 16.8% d'entre eux ont étudié dans un Technicum/ESCEA/école normale.

Mobilité. La majorité des répondants (27.2%) résident dans leur commune de domicile depuis moins de 10 ans, 25.3% depuis 10 à 20 ans, 23.7% depuis 20 à 30 ans et 14.0% depuis 30 à 40 ans et 9.9% depuis plus de 40 ans. De petites différences existent entre les communes mais dans l'ensemble la mobilité est plus ou moins la même dans les neuf communes sous revue.

Intégration dans la région. Le pourcentage de répondants ayant déjà habité dans une ou plusieurs autres communes de Terre Sainte est bas (24.6%) et est plutôt homogène puisque qu'il s'étend de 13.0% à Chavannes-de-Bogis à 30.5% à Founex. Le pourcentage de répondants ayant suivi tout ou partie de leur scolarité obligatoire dans leur commune de résidence actuelle est en moyenne de 14.4% avec un minimum de 2.5% à Chavannes-des-Bois et un maximum de 17.4% à Crans-près-Céligny. Par ailleurs, 16.5% des répondants ont effectué leur scolarité obligatoire dans une autre commune de Terre Sainte. Les pourcentages sont à nouveau relativement semblables d'une commune à l'autre et varient de 5.9% pour Chavannes-des-Bois à 16.7% pour Commugny. En moyenne, 22.2% des répondants sont membres d'une société locale de leur commune de résidence. Avec un pourcentage de 43.2%, la Commune de Crans-près-Céligny se distingue des autres communes qui obtiennent des scores allant de 12.9% à Tannay à 28.5% à Founex.

Tableau 6-5 : Description des échantillons pour différentes variables sociétales

Variable	Chavannes-de-		Chavannes- des-Bois	Commugny	Coppet	Crans-près-		Founex	Mies	Tannay	Total
	Bogis-Bossey	Bogis				Céigny					
Enfants âgés de moins de 18 ans	N=198	N=226	N=123	N=652	N=586	N=504	N=666	N=379	N=342	N=3676	
Oui	37.4%	32.3%	35.0%	30.1%	30.4%	25.6%	31.8%	30.1%	32.7%	30.8%	
Niveau de formation	N=201	N=224	N=121	N=643	N=567	N=495	N=661	N=375	N=346	N=3633	
Ecole primaire	4.0%	1.3%	1.7%	2.3%	3.5%	3.2%	3.0%	2.9%	2.9%	2.9%	
Secondaire / collège	21.9%	25.4%	19.0%	21.2%	20.5%	22.0%	24.8%	22.9%	21.7%	22.3%	
Ecole professionnelle / apprentissage	2.5%	3.6%	3.3%	3.7%	3.0%	4.8%	3.3%	4.3%	2.9%	3.6%	
Gymnase / école de commerce	6.5%	11.2%	10.7%	5.0%	8.6%	8.3%	7.9%	7.2%	6.4%	7.5%	
Technicum / ESCEA / école normale	20.9%	18.8%	20.7%	18.2%	17.6%	17.2%	13.9%	14.4%	15.6%	16.8%	
Haute école (HES, université, etc.)	44.3%	39.7%	44.6%	49.6%	46.7%	44.4%	47.0%	48.3%	50.6%	46.9%	
Nombre d'année de résidence dans la commune actuelle	N=198	N=225	N=123	N=647	N=577	N=498	N=666	N=377	N=340	N=3651	
Moins de 10 ans	33.8%	18.2%	27.6%	25.2%	25.8%	23.1%	29.1%	30.8%	33.5%	27.2%	
Entre 10 et 20 ans	25.8%	34.2%	35.0%	21.2%	27.7%	22.5%	27.5%	21.0%	23.8%	25.3%	
Entre 20 et 30 ans	30.3%	36.0%	17.1%	28.6%	18.9%	22.5%	22.4%	19.6%	21.5%	23.7%	
Entre 30 et 40 ans	5.1%	5.8%	18.7%	16.4%	14.9%	18.9%	11.6%	14.9%	13.2%	14.0%	
Entre 40 et 50 ans	3.5%	2.7%	0.8%	3.9%	8.0%	6.0%	3.5%	6.4%	2.9%	4.7%	
Entre 50 et 60 ans	1.0%	1.8%	0.8%	2.5%	2.9%	2.2%	3.5%	4.0%	2.1%	2.6%	
Plus de 60 ans	0.5%	1.3%	0.0%	2.3%	1.7%	4.8%	2.6%	3.4%	2.9%	2.5%	

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Tableau 6-5 : Description des échantillons pour différentes variables sociétales (suite)

Variable	Bogis-Bossey	Chavannes-de-Bogis	Chavannes-des-Bois	Commugny	Coppet	Crans-près-Céligny	Founex	Mies	Tannay	Total
A déjà habité dans une ou plusieurs autres commune de Terre Sainte	N=202	N=231	N=123	N=652	N=587	N=506	N=669	N=384	N=347	N=3701
Oui	28.7%	13.0%	25.2%	26.5%	25.0%	14.8%	30.5%	21.6%	27.7%	24.6%
Scolarité obligatoire dans la commune de résidence actuelle	N=197	N=225	N=121	N=642	N=571	N=494	N=656	N=371	N=342	N=3619
Oui	10.7%	15.6%	2.5%	14.5%	17.3%	17.4%	16.8%	15.9%	10.8%	14.4%
Scolarité obligatoire dans une autre commune de Terre Sainte	N=195	N=219	N=119	N=615	N=543	N=471	N=624	N=355	N=330	N=3471
Oui	13.3%	15.5%	5.9%	16.7%	12.0%	13.6%	13.9%	13.2%	12.1%	16.5%
Membre d'une société locale dans la commune de résidence	N=195	N=223	N=121	N=643	N=571	N=502	N=659	N=378	N=341	N=3633
Oui	17.4%	17.5%	16.5%	19.6%	28.0%	43.2%	28.5%	20.6%	12.9%	22.2%
Membre d'une société locale d'une autre commune de Terre Sainte	N=196	N=219	N=121	N=619	N=547	N=453	N=623	N=366	N=338	N=3482
Oui	20.4%	17.4%	11.6%	18.3%	14.1%	5.3%	13.3%	14.2%	18.3%	14.4%
Membre élu ou désigné des autorités locales	N=201	N=230	N=124	N=656	N=586	N=508	N=671	N=386	N=349	N=3711
Oui	29.9%	27.8%	31.5%	15.1%	16.0%	17.3%	12.7%	19.4%	17.2%	17.9%
Prêt à accepter une charge dans autorités locales de la commune de résidence	N=197	N=220	N=121	N=631	N=576	N=497	N=652	N=373	N=338	N=3605
Oui	36.0%	41.4%	28.1%	30.4%	31.4%	35.4%	33.9%	38.9%	30.2%	33.6%
Prêt à accepter une charge dans autorités locales issue d'une éventuelle fusion	N=196	N=219	N=122	N=624	N=556	N=473	N=635	N=365	N=330	N=3520
Oui	30.1%	26.5%	28.7%	26.3%	20.9%	18.4%	23.8%	22.7%	26.1%	23.8%
Originaire de la commune de résidence	N=200	N=230	N=125	N=650	N=584	N=501	N=665	N=377	N=347	N=3679
Oui	5.5%	3.0%	7.2%	10.3%	7.5%	8.6%	9.5%	12.2%	6.1%	8.5%
Originaire d'une autre commune de la Terre Sainte	N=196	N=227	N=124	N=626	N=566	N=477	N=641	N=369	N=330	N=3556
Oui	1.0%	2.6%	3.2%	1.9%	3.0%	0.6%	3.6%	4.9%	1.5%	2.5%
Propriétaire de son habitation	N=201	N=229	N=125	N=655	N=581	N=503	N=670	N=385	N=347	N=3696
Oui	76.1%	77.7%	85.6%	81.2%	70.1%	75.5%	75.7%	72.2%	78.1%	76.1%

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Terre Sainte 2008

Le pourcentage de répondants membres d'une société locale d'une autre commune de Terre Sainte est assez faible, il se monte à 14.4% avec un minimum de 5.3% à Crans-près-Céligny et un maximum de 20.4% à Bogis-Bossey. Le pourcentage des répondants faisant partie des autorités locales est moyen. Il va de 15.1% à Commugny à 31.5% à Chavannes-des-Bois. A noter qu'environ un tiers des répondants seraient prêts à accepter une charge dans les autorités locales de leur commune de résidence alors qu'un peu moins d'un quart de ceux-ci serait prêts à accepter une charge dans les autorités locales issues d'une éventuelle fusion. En moyenne 8.5% des répondants des neuf communes sous revue sont originaires de leur commune de résidence alors que 2.5% d'entre eux sont originaires d'autre commune de Terre Sainte. Enfin, le pourcentage de répondants propriétaires de leur logement est très élevé dans lesdites communes puisqu'il va de 70.1% à Coppet jusqu'à 85.6% à Chavannes-de-Bogis.

Points clés. Les chiffres ci-dessus montrent **quelques différences entre la structure sociodémographique des communes de Terre Sainte.** Cependant, un **profil sociodémographique clair et commun** semble se dégager : une population bien, voire très bien formée, souvent mariée, peu impliquée dans la vie locale, originaire d'ailleurs et n'ayant pas fait sa scolarité en Terre Sainte... mais dans une très large majorité propriétaire de son habitation.